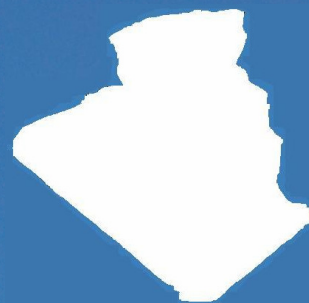


L'Algérie de demain

Relever les défis
pour gagner l'avenir



Emploi, chômage, salaires et productivité du travail

Bachir Boulahbal



L'Algérie de demain

Relever les défis pour gagner l'avenir



Dans la continuité de ses efforts de consolidation du processus démocratique engagé dès 1988 en Algérie, la Fondation Friedrich Ebert souhaite élargir ses contributions en mettant à la disposition des acteurs politiques, économiques et sociaux ainsi que des universitaires une série de réflexions analytiques et prospectives sur les mutations socio-économiques et politiques en cours dans le pays et sur leurs perspectives d'évolution prévisibles. Cette volonté d'élargissement des contributions de la Fondation procède de la conviction de celle-ci quant à la nécessité de mettre en commun les efforts de tous les acteurs, y compris les amis de l'Algérie, pour affronter les défis qui s'annoncent.

La série de réflexions, intitulée *“ L'Algérie de demain - Relever les défis pour gagner l'avenir ”*, abordera une quinzaine de thèmes répartis selon les dimensions économique, sociale, sociopolitique ou encore en rapport avec les relations internationales ; les travaux s'y rapportant devant être publiés sous forme d'opuscules et feront l'objet de débats publics.

Les thèmes en rapport avec la dimension économique traiteront de questions aussi diverses que d'actualité, comme l'économie pétrolière, l'industrialisation ou encore les enjeux de l'ouverture commerciale en Algérie. Outre les défis de l'économie de la connaissance, les thèmes en rapport avec la dimension sociale approfondiront des questions relatives à l'emploi et au chômage ainsi que l'interrogation relative au contenu d'un contrat social orienté vers l'avenir. Les réflexions à caractère sociopolitique porteront sur la gouvernance en Algérie et le pluralisme ainsi que sur l'information, la communication et les médias. Enfin, s'agissant des relations internationales de l'Algérie, une première réflexion traitera de l'Algérie face à la mondialisation. Elle sera suivie ultérieurement par celle relative à la place de l'Algérie dans le monde.

Chacune des réflexions susmentionnées est articulée autour de quatre axes ; en l'occurrence un rappel historique concernant le thème, un état des lieux, les défis et les enjeux pour la décennie à venir et des suggestions d'action. Les auteurs ont été entièrement libres quant à l'orientation générale de leur(s) réflexions mais s'en sont tenus aux exigences de rigueur scientifique dont la présentation de données chiffrées, évitant ainsi toute forme de polémique.

L'élaboration de ces réflexions a profité de la conduite éclairée de M. Abdelmajid BOUZIDI et n'aurait pas été possible sans les précieuses interventions de l'équipe scientifique. La Fondation tient à remercier l'ensemble des consultants algériens faisant partie de l'équipe pour la qualité du travail fourni et, par anticipation, ceux qui auront à réaliser ultérieurement leurs réflexions. La liste complète des auteurs et des intitulés de leurs réflexions se trouve au verso de la couverture.

La Fondation émet le vœu que tous les acteurs impliqués ou intéressés par l'évolution prévisible de l'Algérie trouvent dans ces opuscles des informations et des instruments utiles à leur travail.

Armin HASEMANN
Ahmed L. AMRANI
Fondation Friedrich Ebert
Bureau Algérie

ISBN: 978-9961-9689-9-4

Dépôt légal: 3423-2008

© Tous les droits de reproduction sont réservés à la Fondation Friedrich Ebert. Toutefois, des extraits peuvent être cités sous réserve de l'indication de la source.

Les opinions exprimées dans cet opuscle ne sont pas nécessairement celles de la Fondation et n'engagent que leur auteur.

L'Algérie de demain: Relever les défis pour gagner l'avenir

Dimension économique:

- Mustapha Mekideche
Le secteur des hydrocarbures en Algérie (1958-2008): problématiques, enjeux et stratégies
- Abdelmajid Bouzidi
Industrialisation et industries en Algérie
- Kamel Chelgham
Les enjeux de l'ouverture commerciale en Algérie
- Mourad Boukella
Politiques agricoles, dépendance et sécurité alimentaire

En cours de réalisation (titres provisoires):
Décentralisation et développement local
La politique d'aménagement du territoire

Dimension sociale:

- Bachir Boulahbal
Emploi, chômage, salaires et productivité du travail
- Abdelkader Djeflat
L'Algérie et les défis de l'économie de la connaissance

En cours de réalisation (titre provisoire):
Quel contenu d'un contrat social orienté vers le futur?

Dimension socio-politique:

- Abdelmajid Bouzidi
La gouvernance en Algérie
- Réformer l'organisation et le fonctionnement de l'Etat
- Réviser les politiques publiques
- Ammar Belhimer
Le pluralisme politique, syndical et associatif
- Abdou Benziane
Information - Communication - Médias

En cours de réalisation (titre provisoire):
Impact de l'évolution de l'Islam politique sur la cohésion sociale

Dimension internationale:

- Youcef Benabdallah
L'Algérie face à la mondialisation

En cours de réalisation (titre provisoire):
La place de l'Algérie dans le monde

Éléments de biographie de l'auteur :

Bachir Boulahbel est ingénieur économiste, diplômé de l'Ecole Nationale Polytechnique d'Alger. Il a occupé entre 1975 et 1982 le poste de chef de Département Informatique à la SONATRO. Parallèlement, il a assumé un mandat de Président de l'Assemblée des Travailleurs de l'Entreprise. Ayant rejoint l'ex- ministère de la Planification en 1983, il y a occupé successivement les fonctions de Sous-Directeur, de Chef d'Etudes et de Directeur dans les structures chargées de la répartition des personnels formés, de la santé, de l'enseignement supérieur, de l'emploi et des études sociales. Il est l'auteur de nombreuses communications dans des conférences nationales et internationales ainsi que de quelques articles de presse. Ce parcours diversifié lui confère un savoir-faire appréciable dans le domaine social.

Fondation Friedrich-Ebert
60, bis Bd Bougara
El Biar
16035 Alger

Tel. +213 (0) 21-92-68-95
Fax +213 (0) 21-92-12-49
fesalger@fesalger.org
www.fesalger.org
Imp. Nahla

ISBN: 978-9961-9689-9-4
Dépôt légal: 3423-2008
Fondation Friedrich Ebert
Alger 2008

Emploi, chômage, salaires et productivité du travail

Bachir Boulahbal

ABSTRACT	2
1. Introduction.....	3
1.1. Principaux concepts et définitions	3
1.2. Le système d'observation du marché du travail.....	5
1.2.1. Evolution du contexte macroéconomique 2001-2007 :	8
1.2.2. Evolution de l'emploi, de l'activité et du chômage.....	12
1.2. Structures de l'emploi.....	13
1.3. Le chômage	17
1.4. Activité des Jeunes en 2006.....	18
2. Les mécanismes de soutien à l'emploi.....	22
3. Eléments de fonctionnement du marché du travail	24
4. Les salaires.....	25
4.1. Le processus institutionnel de fixation des salaires	25
4.2. Le SNMG	28
4.3. Les salaires déclarés	30
5. La productivité	31
5.1. Définition de la productivité du travail	31
5.2. Essai de mesure de la productivité du travail.....	33
6. L'emploi et les nouveaux défis	35
7. Les perspectives en matière d'emploi.....	38
8 Conclusion	39
Annexe.....	40

ABSTRACT

La question de l'emploi est une préoccupation centrale et récurrente de toutes les économies, développées ou en développement. Les niveaux de créations d'emplois et la qualité des emplois créés restent partout, à des degrés divers, en insuffisante adéquation avec les besoins des populations. L'Algérie n'échappe pas à cette tendance. Sur la dernière décennie, en relation principalement avec une conjoncture pétrolière très favorable, des résultats probants en matière de croissance économique ont été obtenus, impactant positivement la création d'emplois et le niveau de vie général de la population. Le chômage et le sous emploi restent cependant prégnants. Les Jeunes en sont les plus affectés.

Mais la connaissance du marché du travail reste sujette à de grandes incertitudes, en raison d'un système d'information statistique de moins en moins adapté à l'évolution des besoins et d'une insuffisance en nombre d'instruments d'études et d'analyse performants. Les salaires, facteur essentiel dans le fonctionnement du marché du travail, et plus généralement les revenus, sont particulièrement mal appréhendés. Ce sont là quelques contraintes qui rendent difficiles l'adoption, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques économiques et sociales.

Ce travail a pour objectif de faire une analyse rétrospective de ces paramètres du marché du travail, d'identifier les principaux défis posés dans ce domaine et de tracer quelques perspectives.

Il reprendra dans une première section l'analyse des principaux éléments se rapportant à l'évolution de l'emploi, de l'activité et du chômage, avec une présentation particulière de la situation de la population Jeunes relativement à ces domaines.

Une seconde section sera consacrée aux aspects relatifs aux salaires et à la productivité. Une analyse des dispositifs publics de soutien à l'emploi et quelques éléments sur le fonctionnement du marché du travail formeront une troisième section.

Une dernière section, à la lumière du contenu des sections précédentes, identifiera les principaux enjeux et défis qui se posent en matière d'emploi et les perspectives possibles.

L'examen de ces questions sera précédé par un rapide rappel des définitions des principales variables d'emploi, de chômage et d'activité utilisées, et la présentation du système d'observation du marché du travail en Algérie ; l'insuffisante intériorisation de ces définitions étant parfois source d'incompréhension. De même, pour compléter l'environnement du document, il sera procédé à une présentation de l'évolution du contexte macroéconomique.

1. Introduction

Sur la dernière décennie, en relation principalement avec une conjoncture pétrolière très favorable qui a permis de mettre en œuvre une politique économique basée sur une relance par la demande globale, avec pour levier principal le budget d'équipement de l'Etat, des résultats probants en matière de croissance économique ont été obtenus, impactant positivement la création d'emplois et le niveau de vie général de la population. Une politique active d'emploi visant à augmenter la demande de travail a contribué également à cette évolution favorable de l'emploi.

Le secteur privé a été à l'origine de toute la création nette d'emplois entre 2001 et 2007. Celle-ci s'est effectuée essentiellement dans les secteurs des services et du BTP, donnant une dimension de précarité relativement importante à la nature des emplois offerts.

Le chômage s'est sensiblement réduit, le taux baissant de moitié sur la période. La population des jeunes, dont le taux de chômage est près de deux fois plus élevé que la moyenne nationale, continue d'être la plus affectée par le phénomène.

En matière de redistribution du revenu national disponible, l'évolution de la rémunération des salariés s'est caractérisée par une baisse tendancielle de son poids, au bénéfice de l'excédent net d'exploitation, qui constitue la rémunération du capital.

1.1. Principaux concepts et définitions

Les paramètres concernés sont l'occupation, le chômage, l'activité et les taux qui leur sont associés.

Occupé :

C'est une personne âgée entre 15 et 60 ans ayant exercé une activité rémunérée d'au moins une (01) heure lors de la période d'enquête. Ce concept d'occupé renvoie donc à deux notions : le temps (période de référence et durée de travail) et l'expression de rémunération.

La notion de temps pose notamment les questions de :

- sous-emploi, subdivisé en sous-emploi lié à la durée du travail (sous-emploi visible) et à l'inadéquation de l'emploi (sous-emploi invisible) ;
- dynamique du marché du travail qui est par essence en évolution permanente. Ses fluctuations recouvrent une multitude de changements (passage entre emploi et chômage, vie active et retraite, mobilité régionale, mobilité professionnelle, nature des emplois,...).

La notion d'activité n'exclut pas les activités illégales ou informelles alors que celle de rémunération renferme l'idée de productivité.

Chômeur :

Personne âgée entre 15 et 60 ans, sans travail, disponible pour travailler et à la recherche d'un emploi en ayant effectué des démarches.

Cette dernière condition peut ne pas être exigée dans des situations précisées par la résolution concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous emploi adoptée par la Conférence Internationale des Statisticiens du Travail (CIST, Genève, octobre 1982) et notamment par son article 10.2 qui stipule :

« Dans les situations où les moyens conventionnels de recherche de travail sont peu appropriés, où le marché du travail est largement inorganisé ou d'une portée limitée, où l'absorption de l'offre est, au moment considéré, insuffisante, où la proportion de main-d'œuvre non salariée est importante, la définition standard du chômage (...) peut être appliquée en renonçant au critère de la recherche de travail ».

Pour l'Algérie, la question mérite d'être débattue car un nombre souvent important de personnes rentre dans cette dernière catégorie.

L'ONS tient compte de ce critère dans sa mesure du chômage. De ce fait, certaines catégories de personnes en sont exclues par définition, alors qu'elles peuvent ressentir un besoin de travailler. C'est le cas notamment des personnes découragées par des recherches infructueuses d'emploi, et des personnes subissant des pesanteurs sociales qui les éloignent du marché du travail (cas de femmes essentiellement). La population au chômage, de ce point de vue, se trouve sous-estimée.

A contrario, des personnes se déclarent au chômage alors qu'elles exercent une activité rémunérée durant la période d'enquête. La raison peut en être soit que l'exercice d'activité est informel, soit que la perception qu'elles se font de la notion d'occupé les conduit à considérer leur emploi comme trop précaire (donc pas un véritable emploi).

Dans ces cas de figure, le chômage tend plutôt à être surestimé. Il est important que ces notions soient prises en compte dans les enquêtes.

Personne active :

C'est une personne qui est soit au chômage, soit occupée (ainsi que définis ci-dessus).

La population active est donc égale à la somme de la population en chômage et de la population occupée. C'est un agrégat à portée stratégique car il permet d'estimer l'offre sur le marché du travail (personnes susceptibles de contribuer à l'activité économique) et d'apprécier également, dans le cadre « d'une problématique de redistribution sociale », son poids par rapport au reste de la population considérée comme inactive.

Compte tenu des difficultés inhérentes à la définition des éléments la composant, toute l'offre de travail peut ne pas être facilement captée. C'est la situation vécue en Algérie, en raison notamment de l'insuffisance par rapport à la demande de l'offre d'emplois de l'économie structurée, de l'expansion en corollaire des activités informelles, et de la relativement faible couverture du service public d'emploi et surtout de son inefficacité.

Il faut rappeler que les données sur l'activité, donc sur l'emploi et le chômage, sont obtenues à partir d'enquêtes auprès des ménages, et se réfèrent à une période donnée de l'année. On parle de population active, de

population occupée et de population au chômage du moment (le moment étant la période de référence). Si une seule enquête est menée dans l'année, ses résultats sont considérés comme représentatifs de l'année : l'assimilation contient un biais du fait du caractère dynamique des situations individuelles signalé dans les définitions.

Taux de chômage :

Il est égal au rapport de la population au chômage sur la population active.

Taux d'emploi :

C'est le rapport de la population occupée à la population d'âge actif (15 ans et plus).

Taux d'occupation :

C'est le rapport entre la population occupée et la population totale.

Pour rappel, en matière de statistiques d'emploi et de chômage, la Conférence Internationale des Statisticiens du Travail (CIST) sous l'égide de l'OIT, dans sa réunion de 1998, avait arrêté des domaines jugés prioritaires en matière de production statistique. Il s'agit de :

- la mesure du revenu du travail ;
- du sous-emploi ;
- de la dynamique du marché du travail ;
- des statistiques relatives au travail des enfants ;
- du traitement dans les statistiques de l'emploi et du chômage des absences prolongées au travail.

En 2006, dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), reconnaissant le rôle que peut jouer l'emploi décent et productif, une nouvelle cible a été rajoutée à l'objectif de réduction de la pauvreté (OMD 1): Atteindre le plein emploi productif et le travail décent pour tous, y compris les femmes et les jeunes. Quatre indicateurs ont été retenus : (i) les ratios emploi- population (taux d'emploi); (ii) l'emploi vulnérable ; (iii) la proportion de travailleurs pauvres (avec le seuil de pauvreté d'un (01) dollar PPA par jour) dans l'emploi total ; et (iv) la hausse de la productivité du travail. Le suivi de la réalisation des OMD devant se réaliser annuellement jusqu'en 2015 au moins, ces indicateurs devraient donc être intégrés dans les programmes statistiques.

Ces domaines ne sont pas couverts (ou faiblement) actuellement par le système d'informations statistiques national.

1.2. Le système d'observation du marché du travail

En général, il se compose de dispositifs d'enquêtes spécialisées : auprès des ménages, des établissements (entreprises) ou mixtes (ménages et établissements, notamment dans l'objectif de saisir l'emploi informel). Des sources administratives peuvent également fournir des données importantes sur le marché du travail (caisses de sécurité sociale, par exemple).

Les limites qui caractérisent les données obtenues avec les enquêtes sont celles inhérentes à ces méthodes: insuffisance de couverture du champ de l'enquête et de taille d'échantillon (souvent fonction essentiellement des ressources allouées, ce qui ne permet pas d'obtenir des résultats pour des catégories de variables fines, comme c'est le cas pour les enquêtes de l'ONS), erreurs de mesure, ...

Les recensements de population, du fait de leur exhaustivité, pourraient servir à récolter une information riche et régionalisée sur l'emploi et le chômage. Malheureusement, dans un souci d'allègement de l'opération, les questions relatives à l'occupation et au chômage sont réduites et l'on se contente en général de la déclaration spontanée qui est faite par l'enquêté. Celui-ci (le plus souvent le chef de ménage) fixe son positionnement (et celui des autres membres du ménage) dans les différentes catégories de variables (secteur d'activité, statut socioprofessionnel,...) selon sa propre perception. L'expérience internationale et nationale a montré que le chômage (au sens du BIT) avait tendance à être surestimé, conduisant à une évolution de la population active spontanée plus rapide. D'où la prudence à utiliser les données des recensements.

Au niveau national, les organismes intervenant dans la collecte et le traitement des données sont nombreux.

L'ONS

L'ONS reste la principale source d'information sur le marché du travail. Il a recours aux enquêtes d'emploi et de revenu auprès des ménages.

Depuis l'année 1989, l'ONS en a réalisé 11: MOD 89 et 92, LSMS 1995, Emploi-revenus 1996 et 1997, emploi-chômage 2000, 2001, 2003 2004, 2005, 2006 et 2007.

Les enquêtes de 1997, 2001, 2003, 2004, 2005, 2006 et 2007 présentent la particularité d'avoir le mois de septembre comme période de référence ; de même, dans ses publications, l'ONS a conservé à peu de choses près la même tabulation. Tout ceci favorise la comparabilité des résultats obtenus et une analyse en dynamique du marché du travail.

Il est utile de relever que, à partir de l'enquête 2004, l'ONS a introduit deux améliorations notables.

- La première a trait à l'utilisation d'un échantillon-maître¹ de 4158 districts à partir duquel est tiré l'échantillon servant aux estimations sur l'emploi et le chômage.
- La deuxième porte sur la taille de l'échantillon qui a été revue à la hausse (plus de 14 000 ménages enquêtés, contre 6847 en 2001).

Ces deux éléments ont probablement aussi joué, même partiellement, dans le « bond » fait en matière de création d'emplois entre 2003 et 2004 (+ 16.7%).

Il faut remarquer à propos de la taille de l'échantillon qu'elle est encore peu élevée, car elle ne permet pas d'avoir des structures de population active

¹ Cf Collections statistiques n° 123 (juillet 2005) et 126 (janvier 2006). ONS.

suffisamment détaillées. Cela explique l'absence, en dehors des dimensions urbain-rural, de données régionalisées dans toutes les statistiques sur le marché du travail.

A titre de comparaison, la Tunisie, pour une population représentant le tiers de celle de l'Algérie et un territoire près de 15 fois moins étendu, réalise en 2008 une enquête annuelle sur l'emploi portant sur 146 000 ménages et une autre trimestrielle avec un échantillon de 45 000 ménages. C'est un exemple qui mérite d'être suivi.

L'Agence nationale d'emploi

L'autre organisme intervenant dans le marché du travail est l'Agence nationale d'emploi (ANEM). Elle dispose, depuis 2006, de larges prérogatives en matière de collecte d'informations statistiques, d'études et de régulation du marché. Son champ d'intervention apparaît cependant trop vaste, recouvrant à la fois des aspects d'organisation et de connaissance du marché du travail, de gestion de la demande et de l'offre exprimées (y compris celle induite par les programmes publics de l'emploi, dont le récent dispositif d'aide à l'insertion professionnelle des jeunes), et des aspects de politique de l'emploi (dont la dimension formation). Il sera difficile à l'ANEM d'atteindre une performance significative. Actuellement, seule la mission d'intermédiation entre demande et offre de travail est exercée. Sa pénétration du marché s'est nettement améliorée ces dernières années (près de 900.000 demandeurs d'emploi dans ses fichiers en 2007), probablement sous l'effet de l'obligation qui leur est faite d'être enregistrés auprès de ses agences pour bénéficier des dispositifs publics d'emploi. Le réseau de bureaux de main d'oeuvre est relativement peu étendu (environ 170 sites sur tout le territoire national), et les données recueillies, mensuellement, présentent le gros inconvénient de ne pas avoir une représentativité significative des mouvements affectant le marché du travail. D'où la difficulté de les utiliser pour une extrapolation à quelque niveau que ce soit (national ou local).

L'ANEM subit aussi certaines contraintes d'un environnement informationnel largement inorganisé et d'un certain déficit de crédit occasionné par le faible rôle qui a été le sien durant les dernières décennies. La demande d'emploi, autant que l'offre, y transite faiblement : à titre illustratif, en 2005, selon l'ONS, 36% des demandeurs d'emploi s'adressaient à l'ANEM dans leur recherche d'emploi, 53% se présentaient directement à l'entreprise et 75% avaient recours à des relations personnelles.

Le statut actuel de l'Agence lui confère une position théorique de quasi-monopole dans l'intermédiation. La participation du secteur privé à cette mission de service public, bien qu'encadrée par une loi sur le placement datant de 2004, est encore balbutiante.

L'Institut National du Travail

Le ministère chargé du Travail dispose d'un autre organisme pour ses missions d'encadrement et de gestion du marché du travail : l'Institut National du Travail (INT).

L'INT jouit aussi de larges prérogatives en matière de conditions générales de travail, de salaires, de prix, de consommation des ménages, de formation, et de promotion de la législation et de la réglementation du travail.

Il s'agit d'autant de domaines fortement méconnus, l'institut n'accomplissant qu'une petite partie de ses missions (celles relatives à législation et à la réglementation du travail pour l'essentiel). En 2008, le ministère du Travail a entamé une redynamisation de cet organisme en lui confiant la réalisation d'enquêtes trimestrielles sur l'emploi.

Le système de sécurité sociale

Le système de sécurité sociale (particulièrement la CNAS pour les salariés et la CANOS pour les non salariés), dans le cadre des déclarations parafiscales, recueille également des informations sur la population occupée et sur les salaires, mais, outre le fait que seul le secteur structuré est capté, leur disponibilité est problématique.

Les universités et centres de recherche

Les universités et des centres de recherche investissent également le marché du travail. Leurs travaux sont nombreux, dans le cadre notamment de mémoires de fin d'études, et des rencontres scientifiques sur ce sujet sont assez régulièrement organisées.

Généralement, les bases de données utilisées sont celles disponibles au niveau des producteurs de l'information statistique, mais leur accessibilité n'est pas toujours facile. La dimension académique des travaux est assez prononcée, sans prolongement opérationnel au niveau de la sphère décisionnelle.

Il arrive assez fréquemment aussi que des enquêtes soient réalisées directement par ces structures. Elles présentent le plus souvent un caractère d'intermittence, réduisant la possibilité d'accumulation de données et d'analyses sur le marché du travail.

Ces considérations inhibent quelque peu la participation de ces acteurs à une amélioration du fonctionnement du marché du travail.

1.2.1. Evolution du contexte macroéconomique 2001-2007 :

Le choix de la période prise en considération, 2001-2007, est motivé par le fait que l'année 2001 a constitué un moment de rupture dans la conduite du développement, avec le lancement du programme de soutien à la relance économique (PSRE), consécutif à l'achèvement formel du PAS en 1998.

La stabilité macroéconomique retrouvée à l'issue du Programme d'ajustement structurel (1994-1998)², une conjoncture internationale en

² Beaucoup d'analystes considèrent que les principales mesures d'ajustement ont été prises avant 1994 (dévaluations du dinar algérien, réduction drastique des dépenses de l'Etat, libération des prix, filet social...). Leur impact, de court terme puisqu'il s'agit de programmes de stabilisation, a été ressenti également avant 1994 (détérioration des indicateurs économiques et sociaux). Cela a permis au Programme d'Ajustement Structurel formel conclu avec le FMI et la Banque Mondiale de s'exécuter plus facilement et de faciliter un redressement progressif de la situation économique et sociale.

matière d'hydrocarbures favorable sur toute la période, avec un prix du baril de pétrole qui est passé en prix courants de 24.5 dollars en 2001 à plus de 74 dollars en 2007, ont été mises à profit pour mettre en œuvre une politique économique basée sur une relance par la demande globale. La politique budgétaire en a constitué le principal levier, notamment

1. à travers le budget d'équipement en vue d'assurer le soutien à la croissance économique,
2. une gestion monétaire et financière prudente pour préserver la stabilité du cadre macro financier,
3. des augmentations de salaires et la création d'emplois aidés pour stimuler la consommation et répondre à la demande sociale en hausse. Deux ambitieux programmes, mobilisant plus de 150 milliards de dollars, et articulés autour d'actions destinées à la dynamisation des activités productives agricoles, au renforcement des services publics dans les domaines de l'hydraulique, des transports et des infrastructures et à l'amélioration du cadre de vie des populations ont été lancés : le programme de soutien à la relance économique (PSRE), étalé sur la période 2001-2004, et le programme Consolidé de Soutien à la Croissance (PCSC) sur 2005-2009, auxquels se sont rajoutés en 2007 deux programmes spéciaux (pour le Grand sud et les hauts plateaux).

Ces programmes ont concouru à maintenir le taux d'investissement (rapport de l'accumulation brute des fonds fixes au PIB)³ à un niveau élevé sur la période (à près de 25% en moyenne), impactant positivement la croissance économique⁴.

Le PIB a ainsi augmenté de 4.5% en moyenne annuelle (+2.8% par habitant), et tous les secteurs d'activités ont contribué à cette croissance.

Le secteur des hydrocarbures a enregistré une progression de sa valeur ajoutée de 3.0% en moyenne annuelle. Son poids dans l'économie, mesuré par la part de sa valeur ajoutée dans le PIB, s'est accentué, passant de 32.6% en 2001 à 44.3% en 2007 (un effet prix important explique également cette évolution). Procurant la quasi-totalité des ressources externes du pays et près des trois quarts (74%) des recettes budgétaires de l'Etat en 2007, ce secteur renforce davantage sa prédominance dans l'économie Algérienne.

Hors hydrocarbures, la croissance économique a été plus importante : +5.7% en moyenne annuelle.

Le BTP, grâce aux programmes logements et travaux publics, a connu la hausse la plus élevée (8.4%, avec un pic de 11.6% en 2006). Les services (5.8%) suivent, et leur performance qui n'est pas descendue au-dessous de 4%, a été tirée en grande partie par le dynamisme des transports et du commerce lié, notamment, aux importations, dont l'envolée (+8.7% en

³ Les investissements publics (Etat et Sonatrach) forment 70% de l'ABFF.

⁴ Néanmoins, un écart substantiel et structurel existe avec le taux d'épargne nationale (dans un rapport de un à deux en moyenne sur la période). Sa réduction sera un indice d'amélioration de l'efficacité de l'économie.

volume en moyenne annuelle) constitue un dysfonctionnement de la politique économique (fuite de la demande).

Les résultats de l'agriculture ont été globalement meilleurs que ceux de la période précédente (5.4% par an, contre 2.5% entre 1996 et 2001). Le niveau de production atteint pour plusieurs produits (dont les céréales et le lait) reste encore largement en deçà des besoins, et la facture alimentaire n'a cessé de hausser (près de 5 milliards de dollars US d'importation en 2007, soit 17.3% du total des importations)

Le secteur industriel, par contre, en raison notamment de problèmes structurels récurrents (restructuration du secteur public inachevée, absence de nouveaux investissements publics, faiblesse de l'investissement privé national, environnement de l'entreprise encore contraignant, IDE hors hydrocarbures faibles...) continue d'être moins performant en ne réalisant que 2.2% de croissance par an.

Dans cette évolution de l'économie nationale, au regard des données disponibles, la contribution du secteur privé ne semble pas exceptionnelle. Globalement, la part de la VA du secteur privé dans la VA totale (tous secteurs confondus) a baissé de 5.3 points de pourcentage entre 2001 et 2006, en raison principalement de l'importante hausse de la part du secteur public des hydrocarbures dans la VA totale consécutive au renchérissement des prix (40% en 2001 et 48% en 2006). La part privée de la VA hydrocarbures a parallèlement progressé de près de 05 points de pourcentage pour se situer à 9.2%.

Hors hydrocarbures, le secteur privé maintient quasiment son poids initial (+0.8 point de pourcentage d'amélioration). L'évolution est différenciée selon les secteurs d'activités. Quatre branches d'activités ont particulièrement renforcé leur position : la branche chimie – caoutchouc – plastiques (+31.3 points de pourcentage de progression), les Industries agro-alimentaires (+13.7 points de %), les Industries textiles (+14.5 points de %) et l'Industrie des cuirs et chaussures (+10.4 points).

Si l'on exclut encore l'agriculture, qui est quasi totalement privée, la part du secteur privé évoluerait aussi faiblement (75.1% en 2001 et 76.7% en 2006). Ces résultats de la sphère réelle ont été obtenus dans un contexte de consolidation de la stabilité macroéconomique.

L'inflation

L'inflation est restée maîtrisée, avec 2.5% en moyenne annuelle depuis 2001. En fin de période, une accélération des prix s'est cependant produite (3.5% en 2007), provoquée surtout par l'envolée au niveau mondial des prix des biens à fort contenu d'import, notamment ceux des produits alimentaires. . L'onde continue de se propager: sur les 05 premiers mois de 2008, les prix ont augmenté de 5.4% C'est le plus haut niveau enregistré depuis 1997 où l'inflation avait grimpé à 5.7%. L'intervention des pouvoirs publics, par des subventions importantes (lait, céréales) et en augmentant les salaires des fonctionnaires, en a limité l'impact.

L'Équilibre macro financier

Dans un contexte favorable du marché pétrolier, les équilibres macro financiers sont particulièrement renforcés. La position financière extérieure s'est consolidée. Le solde global de la balance des paiements est resté excédentaire sur toute la période, atteignant 22.5% du PIB en 2007.

Cela a permis une reconstitution soutenue des réserves de change officielles dont le niveau à fin 2007 s'élevait à 110 milliards de dollars US, représentant près de trois ans et demi d'importation de biens et services. Résultat de la stratégie de désendettement extérieur adoptée en début de période et accélérée à partir de 2004, l'encours de la dette extérieure à moyen et long termes (4,9 milliards de dollars à fin 2007) a été ramené de 58,3 % du PIB en 1999 à 3.6% en 2007. Il représente 4,4 % des réserves officielles de change à fin 2007, conférant ainsi une grande sécurité financière à l'économie nationale contre d'éventuels chocs externes,

La situation des finances publiques est également bonne, avec un solde global du Trésor (y compris le Fonds de Régulation des Recettes, FRR) constamment positif, conséquence dans une large mesure de l'accroissement des recettes provenant de la fiscalité pétrolière. Le FRR⁵, créé en 2000 pour faciliter l'adaptation du budget de l'Etat à la volatilité du prix du pétrole, a bénéficié de dotations substantielles, atteignant le montant de 3 216 milliards de DA (34.3% du PIB) à fin 2007.

Un rééquilibrage du budget au profit des dépenses d'équipement s'est opéré: leur part dans les dépenses totales s'est régulièrement améliorée, passant de 27.1% en 2001 (8.4% du PIB) à 39.3% en 2005 (10.7% du PIB) et à 45.9% en 2007 (15.1% du PIB), traduisant leur rôle de facteur privilégié de relance et d'amélioration des conditions de vie de la population.

Il faut signaler que les Lois de Finances avaient mobilisé des niveaux d'investissements publics supérieurs aux dépenses courantes, ce qui laisse suggérer une certaine inefficacité de la gestion des programmes d'équipement.

Le taux de change

Le taux de change effectif du dinar a été stabilisé « à un niveau proche de l'équilibre depuis 2003 », facilitant la résorption de l'excès de liquidité induit par « la forte expansion des dépenses budgétaires et l'envolée des dépôts des entreprises du secteur des hydrocarbures ».

La consommation des ménages

La consommation des ménages, stimulée par l'élargissement des revenus induit par la croissance et par des augmentations de salaires, a progressé de 4.3% en volume en moyenne annuelle (+2.3% pour la consommation par habitant), laissant apparaître une amélioration du niveau de vie général.

⁵ Les ressources du FRR proviennent du différentiel entre le prix du baril et le prix de référence de 19 dollars retenu dans les lois de finances pour l'évaluation des recettes budgétaires. Les dépenses budgétaires dépassant largement les recettes budgétisées, le FRR finance le déficit budgétaire ainsi généré par ce mécanisme. De même, il est utilisé pour le remboursement de la dette publique.

1.2.2. Evolution de l'emploi, de l'activité et du chômage

Evolution globale

La nature et le niveau de la croissance économique observés sur la période 2001-2007 n'ont pas été sans conséquence, positive, significative sur l'emploi et le chômage.

L'emploi a enregistré une progression remarquable de 5.5% par an entre 2001 et 2007⁶, rythme deux fois plus élevé que celui observé entre 1997 et 2001. Cela a correspondu à la création nette de plus de 2.3 millions d'emplois nouveaux. Cette performance, largement supérieure au rythme d'accroissement de la population active (+2,5% par an), a permis non seulement de satisfaire toute la demande nouvelle de travail (estimée à 1 400 000 personnes sur la période), mais aussi de réduire sensiblement le stock de chômeurs (de plus de 965.000 personnes) et le taux de chômage (de moitié, le faisant chuter de 27.3% à 13.8%).

Une politique active d'emploi visant à augmenter la demande de travail, à travers notamment de nombreuses mesures de promotion de l'emploi (baisse de l'IBS et suppression du VF notamment), le soutien à certains secteurs d'activités, et des programmes de création d'emplois volontaristes en direction de populations particulières (essentiellement les jeunes) a contribué également à cette évolution favorable de l'emploi. L'évaluation des impacts n'est pas possible du fait de l'absence quasi-totale d'outils de mesures, d'analyse et d'études adaptés et de qualité. Cette lacune, qui se rencontre dans tous les secteurs d'activités, est une des plaies les plus dommageables dans la gestion de l'économie car elle handicape sérieusement les processus de décision.

Le taux d'activité

Le taux d'activité (rapport de la population active à la population en âge de travailler) a légèrement reculé, passant de 42.9% en 2001 à 40.9% en 2007. Ce niveau reste en deçà de celui de la Tunisie (46.8% en 2007) et du Maroc (52.1% en 2005). L'écart provient principalement de la composante féminine dont le taux d'activité présente un écart de 10 et 13 points de pourcentage avec, respectivement, les taux d'activité féminins de la Tunisie et du Maroc.

⁶ Il s'agit de la moyenne annuelle évaluée sur les stocks d'emploi de 2007 et 2001. Le cheminement annuel est marqué par des variations très instables. Cela s'est notamment manifesté pour les années 2004 et 2006.

L'emploi global aurait progressé de 16,7% en 2004 et de 10,3% en 2006. Ces fortes progressions concernent tous les secteurs économiques. Le cas de l'industrie (avec +32% d'augmentation de son emploi en 2004 et 19,3% en 2006) est probablement le plus incertain (la VA industrie a varié respectivement de seulement 2,5 et 2,8%). Il est fort possible qu'il s'agisse d'un mauvais positionnement des enquêtes dans ce secteur. Une situation équivalente en 2007 est rencontrée pour l'agriculture dont l'emploi a reculé de 27% par rapport à 2006 (alors que sa VA a crû de 5%), impactant négativement l'emploi global au point de le faire baisser de 3%, et entraînant le taux de chômage à la hausse (12,3% en 2006 et 13,8% en 2007). Ces incohérences, difficiles à expliquer, sont l'illustration de la marge de progrès à faire réaliser par le système national d'information statistique.

Pour le sexe masculin, le taux d'activité (69.9%) est comparable à celui de la Tunisie (68.8% en 2007) mais inférieur à celui du Maroc (76.9% en 2005).

L'écart d'activité entre les hommes et les femmes est un des plus élevés au monde : pour 100 hommes actifs, seules 20 femmes se trouvent dans cette situation, alors qu'elles sont 35 en moyenne en Afrique du Nord et ...79 en Asie de l'Est (ratio le plus élevé au monde).

Le taux d'occupation

Le taux d'occupation qui donne le poids des personnes occupées dans la population totale s'est amélioré, passant de 20.2% en 2001 à 25.5% en 2007 (il y a un occupé pour 4 personnes). Mais il reste nettement plus bas que celui observé en 2006 dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (47.3%) et encore plus faible que celui observé en Asie de l'Est (71.6%).

Le taux d'emploi

Le taux d'emploi, rapport de la population occupée à la population en âge de travailler, s'est amélioré de quatre points de pourcentage entre 2001 et 2007, atteignant 35.3%. Cette amélioration n'est pas suffisante pour atteindre le taux d'emploi moyen de la région Afrique du Nord. La faiblesse de l'activité féminine en est la cause essentielle.

Les considérations techniques signalées dans la section relative aux définitions et au système d'observation (emploi informel étendu, chômeurs découragés et probablement aussi des incertitudes statistiques) ont certainement joué dans la faiblesse de ces taux car, l'Algérie n'a pas de retard particulièrement creusé en matière de développement avec les pays de la région MENA qui puisse justifier ces écarts. Par exemple, si on prend en compte l'Indicateur de Développement Humain (IDH) calculé par le PNUD et qui agrège 03 composantes - le PIB/habitant en dollars PPA, l'espérance de vie à la naissance et le niveau d'instruction (il intègre les taux de scolarisation brut et d'analphabétisme) - l'Algérie présente un IDH de 0.733 en 2005 (dernière année de parution du Rapport Mondial sur le Développement Humain), supérieur à la moyenne des pays Arabes (0.699).

1.2. Structures de l'emploi

Emploi selon les branches d'activités (Tableau n°1):

La quasi-totalité des créations nettes de l'emploi sur la période 2001-2007 (tableau 3) est le fait du secteur des services (hors Administration) et du BTP, dont l'emploi a augmenté, en moyenne annuelle, respectivement de 15.3 et de 9.2%. Ces résultats sont cohérents avec les performances économiques des deux secteurs qui ont enregistré des taux de croissance appréciables de leur valeur ajoutée (respectivement 8.4 et 5.8% en moyenne annuelle).

L'industrie a vu ses effectifs progresser moins rapidement (+3% par an), confirmant son faible dynamisme.

L'emploi agricole a par contre régressé de près de 2 points de pourcentage. Le recul est surtout observé entre 2006 et 2007, avec une baisse de plus de 27% entre les deux années, impactant négativement la variation globale de

l'emploi et conduisant à une augmentation du taux de chômage. Ce résultat de l'enquête est incohérent avec l'évolution de l'activité agricole qui a progressé de 5% en volume entre 2006 et 2007. L'estimation de l'emploi agricole est un problème récurrent des statistiques de l'ONS, notamment pour ce qui est de l'activité des femmes rurales dont les taux ne recourent pas avec ceux d'autres sources (données du ministère de l'agriculture et comparaisons internationales).

Les recrutements dans l'Administration restent limités (+2% en moyenne annuelle).

Cette évolution de l'emploi a conduit à une modification de la répartition de l'emploi selon les branches d'activités.

Relativement à la situation de 2001, le BTP et les services ont vu leur part dans l'emploi total augmenter de plus de 07 points de pourcentage (tableau 3). Cette augmentation s'est faite au détriment des trois autres branches d'activités (-7.5 points pour l'agriculture, -5.6 points pour l'Administration et -1.8 pour l'industrie).

En 2007, les emplois des services et de l'Administration forment plus de la moitié de l'emploi total, soit un niveau équivalent à celui de la Tunisie (49% en 2007) mais plus élevé que celui du Maroc (36.3% en 2006).

Il est important de souligner le caractère volatile de la création de l'emploi d'une année sur l'autre.

Globalement, l'évolution de l'emploi observée conforte l'orientation de la politique économique adoptée et qui visait, en s'appuyant sur le PSRE et le PCSC, une création massive d'emplois dans des délais courts en vue de faire baisser l'important chômage prévalant en début de période (le nombre de chômeurs s'élevait à près de 2.4 millions de personnes, pour un taux de chômage de 27.3%, auquel s'ajoute une composante de sous emploi probablement étendue).

La qualité des emplois créés, liée à la nature des activités des principaux secteurs qui les ont générés (BTP et services), présente une dimension de précarité prononcée, en termes de durabilité et ou de productivité, ainsi que le fait ressortir l'analyse ci-dessous de l'emploi selon la situation dans la profession.

Emploi et situation dans la profession (Tableau n° 2) :

L'examen de l'évolution de l'emploi selon la situation dans la profession montre que près des trois quarts des créations d'emplois sont de type salarié, accentuant ainsi le poids de l'emploi salarié dans l'emploi total. Ce dernier représente 65% des occupés en 2007, contre 62.3% en 2001. La restructuration s'est faite exclusivement au détriment des aides familiaux (2.7 points de baisse), le poids des employeurs/indépendants ayant stagné à 29.3%.

Ce sont les effectifs des salariés non permanents/apprentis qui ont le plus progressé (+105% sur la période). A l'inverse, la variation la plus faible, en excluant les aides familiaux relativement peu nombreux, concerne les emplois salariés permanents (+13.2% sur la période). Cela a conduit à un recul du

poids du salariat permanent qui ne représente plus que 52% du salariat total, alors qu'il se situait à 58.3% en 2005 et à 66.3% en 2001.

Cette tendance générale de l'évolution de l'emploi selon la situation dans la profession est indicatrice d'une plus grande précarisation de l'emploi reflétée dans l'augmentation plus rapide de l'emploi non permanent, même si un effet de flexibilité plus favorable à l'activité économique est probable. Elle est toutefois à l'origine d'un sentiment général d'insécurité croissant en matière d'emploi.

Emploi et secteur juridique :

L'examen de l'évolution de l'emploi selon le secteur juridique montre que la forte expansion de l'emploi entre 2001 et 2006 (les données de 2007 n'étant pas disponibles selon cette modalité) est totalement générée par le secteur privé qui aurait créé près de 3.5 millions d'emplois (dont 2.9 millions hors agriculture).

La part de l'emploi du secteur privé dans l'emploi total s'est, de ce fait, sensiblement étendue, avec un gain de près de 27 points de pourcentage, pour se situer à 69%. Cette forte progression ne se retrouve pas dans la distribution de la valeur ajoutée entre public et privé, la contribution de ce dernier à la valeur ajoutée totale n'ayant pas varié significativement, comme signalé précédemment (-5.3 points de pourcentage au niveau global, +0.8 point hors hydrocarbures et +1.6 point hors hydrocarbures et hors agriculture).

Cette incohérence trouve son explication, au moins partiellement et en toute probabilité, dans une sous estimation des activités économiques du privé par les comptes nationaux liée à la difficulté de capter de façon satisfaisante le secteur informel très présent dans le BTP et les services, principales sources de croissance et plus grands pourvoyeurs d'emplois. Par contre, les enquêtes de l'ONS sur l'emploi, qui sont des enquêtes spécialisées, incorporent davantage la dimension informelle de l'emploi.

La non prise en compte de cet élément d'incohérence est souvent source de biais importants dans les analyses faites sur les performances de l'économie.

Activité selon la localisation :

En 2007, l'emploi est localisé à 61.5% en milieu urbain, taux en légère hausse par rapport à 2001 (57.6%), conséquence d'un taux d'accroissement de l'emploi urbain plus rapide (6.7% par an, contre 3.8% pour le rural en rythme annuel). Plus de 72% des emplois nouveaux ont été créés en milieu urbain, mais plus d'un emploi sur deux d'entre eux (52%) est de type salarié non permanent/apprenti. Cette proportion est de 36% pour le rural.

L'ordre de ces proportions s'inverse pour les emplois salariés permanents : un emploi nouveau sur quatre dans la strate rurale est de type salarié permanent, contre 14% pour l'urbain.

Ces éléments tendent à indiquer que l'informalisation de l'emploi en milieu urbain s'est probablement associée à une plus grande urbanisation.

Le chômage a par contre reculé à un rythme assez proche selon les deux milieux (-8.1 points de pourcentage pour l'urbain et -9.2 points pour le rural en moyenne annuelle).

Ces variations de l'emploi et du chômage ont conduit à une variation de 3.4% en moyenne annuelle de la population active urbaine et à 1.2% de celle rurale. Celle-ci semble bien basse et explique en partie la faiblesse du taux d'activité global.

L'emploi informel

Le concept d'emploi informel pris en considération se rapporte à la non déclaration à la sécurité sociale.

Au niveau global (**Tableau n°3**), plus de 53% des occupés ne sont pas déclarés à la sécurité sociale, soit près de 5.3 millions de personnes qui seraient considérées comme occupées dans l'informel.

L'agriculture et le BTP sont les deux branches d'activités ayant la plus forte proportion de travailleurs non déclarés (respectivement 86.7 et 78.3%).

Les femmes ne sont pas particulièrement déclarées dans l'industrie et dans l'agriculture (90.2 et 96.4% de non déclarées).

Selon la situation dans la profession (**Tableau n°4**), la non déclaration concerne les Indépendants (73.1%) et les salariés non permanents (77.4%). Par contre, l'appartenance au secteur informel est très réduite pour ce qui concerne les salariés permanents (7.3%).

Les femmes sont particulièrement non affiliées dans la catégorie « employeurs et indépendants », (à près de 93%), qui doit intégrer une large composante de travailleuses à domicile. A l'inverse, elles le sont faiblement (2.5%) quand elles ont le statut de « salariée permanente », lié à leur présence dans le secteur public (plus précisément dans l'Administration).

Pour les hommes, leur non affiliation est surtout observée dans la catégorie « salariés non permanents/apprentis » (80.3% de non affiliés).

Activité féminine (Tableau n°5) :

La période 2001/2007 est caractérisée par un plus grand dynamisme de l'emploi féminin qui a enregistré une croissance plus élevée que celle de l'emploi masculin (7.2 et 5.2% respectivement en moyenne annuelle). Cette caractéristique se retrouve dans les deux strates.

Le niveau d'emploi atteint (1.34 million de femmes occupées) est toutefois fort peu élevé : il ne représente que 15.7% de l'emploi total, contre 14.2% en 2001.

Le nombre de femmes se déclarant au chômage (303 000) a baissé de près de 25% par rapport à celui de 2001 (-44.6% pour les hommes), mais leur taux de chômage est resté très élevé (de 18.3%, contre 12.9% pour les hommes). La région Afrique du Nord affiche en 2007 un taux de chômage féminin moyen de 16.2% (9% pour les hommes).

La population active féminine s'élève ainsi à près de 1.7 million de personnes, en augmentation de 4.2% par an en moyenne. Elle représente

16.6% de la population active totale et est localisée pour 77% en milieu urbain.

En 2006, **le taux d'emploi des femmes** (femmes occupées par rapport à la population féminine en âge de travailler) était de 12.6%, alors qu'il se situe à près de 22% dans la région Afrique du Nord.

La participation de la femme Algérienne à l'activité semble bien faible et largement inférieure à celle des autres pays arabes et même de la plupart des pays en développement.

Elle est davantage d'origine statistique, l'activité de la femme rurale et le travail à domicile pour la femme urbaine (principalement informel) étant mal appréhendés par les enquêtes statistiques. Des pesanteurs sociologiques certaines à l'égard du travail des femmes existent, mais sans que cela ne soit excessif en comparaison avec la situation qui prévaut dans ce domaine dans les pays arabes notamment.

Taux d'analphabétisme des femmes Algériennes inférieur à celui du Maroc et de l'Egypte par exemple, taux de scolarisation des filles plus élevé, proportion d'étudiantes plus grande que celle des garçons dans l'enseignement secondaire, dans le supérieur et dans la formation professionnelle depuis plusieurs années, le nombre de diplômées de sexe féminin supérieur à celui de l'autre sexe depuis 1996 dans l'enseignement supérieur, marché du travail dynamique au cours des dernières années, législation non discriminatoire à l'encontre des femmes, sont autant d'éléments susceptibles d'amener l'élément féminin dans le marché du travail. Les statistiques disponibles ne reflètent pas ces avancées selon le genre.

Selon la situation dans la profession (Tableau n°6), la catégorie employeur/indépendant constitue la composante la plus importante de l'emploi féminin (36.2%). Le travail à domicile est probablement incorporé dans cette catégorie.

Les femmes occupées sont des salariées permanentes dans une proportion de 36%, alors que les occupés de sexe masculin n'appartiennent à cette catégorie que dans 13.9% des cas. Cela tient certainement à leur présence plus marquée dans le secteur public (près de 43% y sont occupées, contre 29% pour les hommes).

Concernant le niveau d'instruction, en proportion, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à être sans instruction (22.4 et 12.3% respectivement), de niveau secondaire (22,5 et 19,7%) ou de niveau supérieur (22 et 7.8%). Cela semble indiquer qu'une fois le moyen dépassé, elles présentent une meilleure probabilité d'emploi.

1.3. Le chômage

La population au chômage⁷ en 2007 (1.375.000 individus) est, comme en 2001, majoritairement (à 78%) masculine (**Tableau n°9**). Elle est localisée

⁷ Pour éviter des redites une partie de l'analyse du profil du chômage sera effectuée dans le point 4 relatif au chômage des jeunes ci-dessous.

pour près de 64% en milieu urbain, taux en légère augmentation par rapport à celui de 2001 qui se situait à 62.2%.

1.4. Activité des Jeunes en 2006

L'analyse porte sur la population active Jeunes (personnes actives âgées entre 15 et 24 ans⁸), la population occupée Jeunes et le chômage Jeunes. Une comparaison est faite avec la population active non Jeune, appelée ici improprement population active adulte.

La population active Jeunes (Tableau n° 11)

La population active Jeunes est évaluée à 2.18 millions d'individus, correspondant à 22.4% de la population active totale.

Ce nombre, qui représente la demande d'emploi (personnes occupées et en chômage) exprimée au moment de l'enquête, n'intègre pas toute l'offre de travail. Une partie de la population active potentielle, composée de toutes les personnes âgées entre 15 et 24 ans, en est exclue pour l'une des raisons suivantes : a) elles sont encore dans le système éducatif, b) elles bénéficient d'une rente qui les dispense de travailler ou de chercher du travail, c) des pesanteurs sociales les éloignent du marché du travail (cas de femmes essentiellement), d) ce sont des personnes découragées par des recherches infructueuses d'emploi, et e) ce sont des personnes qui activent (dans le secteur informel principalement) mais ne le déclarent pas.

Ces deux dernières catégories forment probablement la plus importante composante, au regard de l'insuffisance de l'offre d'emplois de l'économie structurée, de l'expansion des activités informelles, et de la faible couverture du service public d'emploi qui rend la recherche d'emploi difficile, alors que celle-ci (la recherche d'un emploi) est un critère à satisfaire pour intégrer la population active.

En 2006, sur une population totale de 7.5 millions de personnes Jeunes, la population active Jeunes non prise en compte, en dehors des scolarisés dans le système Education-Formation, est estimée à plus de 5 millions de personnes.

La demande d'emploi à prendre en considération dépasse donc la seule population active déclarée.

Le résultat est qu'un besoin d'une meilleure connaissance de la population active se fait sentir (ce besoin est d'ailleurs récurrent pour tous les domaines économique et social).

Les actifs jeunes (15-24) présentent les taux d'activité les plus bas, situation naturellement liée à la scolarisation d'une partie de jeunes. Celui des femmes Jeunes est particulièrement faible (4.2%). A l'opposé, les adultes ont des taux d'activité supérieurs à 50%, le taux le plus élevé étant obtenu par le groupe d'âge 40-44 ans (60.2%).

Le taux d'activité de la population Jeunes est de 22.3%. Il est nettement

⁸ Définition adoptée par les Nations Unies.

inférieur à celui de la région Moyen Orient- Afrique du Nord (40.0%) et au taux moyen du Monde (54.7%)⁹. L'écart provient ici aussi de la faible participation féminine.

La population Jeunes occupée

En 2006, la population Jeunes occupée est composée de 1.7 million de personnes réparties de manière égale entre l'urbain et le rural. Elle représente près de 19% de la population occupée totale.

Elle sera décrite selon le niveau d'instruction, l'âge au premier travail, la situation matrimoniale et l'immatriculation à la sécurité sociale¹⁰.

Selon le niveau d'instruction (Tableau n°12)

La population occupée de groupe d'âge Jeunes a le niveau d'instruction du moyen dans une proportion de près de 49% et un occupé sur quatre est du niveau primaire ou alphabétisé. Le poids des occupés de niveau supérieur est le plus faible (4.2%), très proche du poids des occupés sans instruction (5.0%), reflétant les progrès de la scolarisation.

Globalement, ce profil du niveau d'instruction des occupés Jeunes est moins favorable que celui des adultes (avec pour ces derniers, notamment, une proportion d'universitaires de 11.6%). L'écart peut sembler logique, une partie des Jeunes se trouvant encore à l'université.

Age au premier travail (Tab 13)

Les personnes occupées en 2006 ont commencé à travailler avant l'âge de 25 ans dans une proportion de 86.3%, et plus de la moitié d'entre elles (55.7%) avant 20 ans. Ces proportions sont plus élevées en milieu rural (respectivement 90,5 et 56,3%).

Age des femmes occupées (Tab 14)

Le taux d'occupation des femmes adultes (15,4%) équivaut à 2.2 fois celui des femmes jeunes (6,7%). Le taux le plus élevé est celui du groupe 35-44 ans.

Occupation et situation matrimoniale (Tableau n°15)

Les occupés Jeunes sont à 96% des célibataires, alors que les adultes sont dans une proportion de 72% mariés.

Occupation et immatriculation à la sécurité sociale (Tableau n°16)

Les jeunes occupés semblent bénéficier d'une moindre couverture sociale que les adultes, avec respectivement des proportions de 23 et 52.4% d'occupés déclarés à la SS.

Population Jeunes au chômage (Tableau n°17) :

Selon le sexe et le milieu, le chômage des Jeunes ne présente pas de différence marquée avec le chômage des adultes. Il est de type surtout urbain (dans une proportion de 62.3%) et masculin (78.5%).

⁹ In BIT. Tendances Mondiales de l'emploi des jeunes. 2004.

¹⁰ Le choix de ces items est dicté par la disponibilité de l'information statistique. L'ONS ne normalise pas ses documents, ce qui ne permet pas de constituer des séries complètes.

Par contre, le taux de chômage de la population Jeunes est beaucoup plus élevé que celui des adultes (8.9%, soit dans un rapport de 1 à 2.7). Il s'élève à 24.3% et est légèrement inférieur à celui de la Région Moyen Orient-Afrique du Nord en 2005 (25.7%).

Le taux de chômage baisse quand l'âge s'élève : les Jeunes, pour les deux sexes et à la fois pour l'urbain et le rural, en sont donc les plus affectés, avec des taux deux fois supérieurs à la moyenne nationale.

Les Jeunes ruraux sont moins touchés que ceux de l'urbain (taux respectifs de 19.5% et de 30%). Les taux les plus élevés sont observés au niveau du milieu urbain pour les groupes Féminin 16-19 et 20-24 ans (40.9 et 41.2% successivement).

Evolution des taux de chômage (Tableau n°18) :

Relativement à la situation de 2001, selon les groupes d'âges, l'évolution des taux de chômage (Tableau19) se caractérise par :

- une baisse généralisée des taux pour tous les groupes d'âges ;
- une baisse des taux de chômage plus importante pour les groupes d'âges inférieurs : elle est de 25.2 points de pourcentage pour les jeunes âgés de moins de 20 ans, de 22.4 points pour ceux du groupe d'âges 20-24 ans (ces deux groupes contribuent pour 42% à la baisse totale en points de pourcentage), et passe de 17.9 points pour les 25-29 ans à 5.6% pour les 55-59 ans. Les politiques (économique et sociale) mises en œuvre semblent donc avoir été favorables aux Jeunes.

Cependant :

- les taux de chômage des personnes âgées de moins de 30 ans restent encore très élevés (ils varient entre 20 et 26%) ;
- Le chômage n'est pas seulement un chômage d'insertion : « seuls » 57% des chômeurs n'ont jamais travaillé. Cette proportion est plus élevée chez les femmes (72%). Le chômage ne serait donc pas principalement lié à la restructuration de l'économie, mais aussi à sa capacité d'absorption de la demande d'emplois (additionnelle et stock de chômeurs). Une insuffisante adéquation formation-emploi doit également jouer dans l'explication du décalage existant entre offre et demande de travail.
- la baisse du nombre de chômeurs est localisée à 62% en milieu urbain.

Chômage et niveau d'instruction (Tableau n°19)

Le groupe Jeunes chômeurs renferme, en proportion, moins de membres sans instruction (1.5%), de niveau Primaire (17.5%) ou de niveau secondaire/supérieur (29.1%) que le groupe Adultes (4.7, 20.3 et 40.4%). Par contre, il comprend plus de personnes ayant le niveau moyen (51.9 et 34.6% respectivement).

Pour toute la population au chômage, plus de 35% ont un niveau secondaire ou supérieur. La progression du chômage des diplômés du supérieur semble prendre une dimension inquiétante.

Les personnes au chômage présentent un profil d’instruction relativement meilleur que celui des occupés (**Tableau n°20**). Les proportions de chômeurs sans instruction (3.3%) et de niveau Primaire/Alphabétisé (19.1%) sont plus faibles que celles respectives des occupés (14 et 24.6%). La situation en terme de niveau d’instruction s’améliore encore à partir du moyen, les proportions devenant plus élevées pour les chômeurs.

Cette caractéristique du chômage en Algérie selon le niveau d’instruction est un élément sûrement favorable dans une perspective de prise en charge de l’amélioration de l’employabilité des demandeurs d’emploi, mais c’est aussi un élément révélateur, d’une part, de la nécessité d’améliorer le niveau des travailleurs en poste et, d’autre part, d’une insuffisante adéquation entre le système éducation – formation et les besoins de l’économie qui fait que de plus en plus de diplômés n’arrivent pas à trouver un emploi.

2. Les mécanismes de soutien à l'emploi.

L'évolution de l'activité économique et sa nature, malgré un impact positif significatif, n'ont pas permis de répondre suffisamment à toute la demande d'emploi. A l'instar d'expériences internationales, les pouvoirs publics ont été amenés à concevoir et à mettre en œuvre un éventail de dispositifs publics centrés sur des programmes de création d'emplois dans des zones défavorisées (enclavées, au taux de chômage élevé, aux potentialités économiques réduites, à l'accessibilité aux services sociaux de base faible) et pour des populations particulières (jeunes et pauvres). Ces programmes sont de deux types : les dispositifs d'emplois d'attente et les dispositifs de création d'activités.

La première catégorie comprend a) les programmes de travaux d'utilité publique à haute intensité de main-d'œuvre (TUPHIMO), b) les programmes en direction des diplômés de l'enseignement supérieur, avec le dispositif des contrats de pré-emploi (CPE), c) le dispositif des emplois salariés d'initiative locale (ESIL) en faveur des jeunes chômeurs, d) le dispositif d'Activités d'Intérêt Général (AIG), et e) les programmes de développement communautaire gérés également par l'ADS.

La 2ème catégorie inclut le dispositif i) de création de micro-entreprises par de jeunes entrepreneurs, géré par l'ANSEJ, ii) du micro-crédit, qui se présente comme un outil de soutien aux petites activités économiques (auto-emploi, travail à domicile, activités artisanales et de services, etc...), et dont l'ANGEM est l'agence d'exécution, et iii) de réinsertion de chômeurs âgés entre 35 et 50 ans géré par la CNAC.

Cet ensemble de dispositifs permet d'offrir plus de 500 000 emplois annuellement. Bien que surtout de nature temporaire, cette offre d'emplois, financée sur le budget de l'Etat, est d'un grand apport dans la lutte contre le chômage et l'exclusion.

En 2008, une restructuration de ces programmes a été effectuée. Elle a consisté, pour l'essentiel :

- i. à regrouper au sein d'un seul dispositif (appelé dispositif d'aide à l'insertion professionnelle des jeunes, DAIP), les programmes CPE et ESIL, mais répartis selon quatre catégories de bénéficiaires : les diplômés de l'enseignement supérieur, les techniciens supérieurs de la formation professionnelle, les sortants du secondaire et autres sortants de la formation professionnelle, et les jeunes sans formation ni qualification. Une incitation au recrutement, après la période d'insertion dans le DAIP (01 année), sous forme de contribution à la rémunération du jeune (en moyenne de 45, 40, 41 et 53% respectivement) sur une durée pouvant atteindre 03 ans est prévue. De même, en vue d'inciter les jeunes à améliorer leur employabilité, le DAIP contribue au financement d'une formation sur 06 mois. L'ANEM est chargée de la gestion de ce dispositif, présenté comme un instrument essentiel de la politique d'emploi.
- ii. à créer un nouveau dispositif intitulé « Dispositif d'insertion sociale des jeunes diplômés », géré par l'ADS et les Directions de l'Action Sociale des wilayate. Sa similitude avec le DAIP est grande.

Ces programmes arrivent à satisfaire une partie des attentes des jeunes demandeurs d'emploi ; leur extension nécessite la mobilisation de ressources budgétaires de plus en plus grandes et un système de gestion encore plus complexe. L'organisation actuelle assez centralisée, les dotations continuant à être allouées par les ministères concernés, devrait évoluer vers leur plus grande appropriation par les collectivités locales. Celles-ci pourraient recevoir, à partir d'un mécanisme intégré à la préparation budgétaire, directement dans leur budget les ressources utiles à leur prise en charge du chômage des jeunes de leur territoire. Leur responsabilisation serait plus grande, contribuerait à l'amélioration de l'efficacité des programmes, et conduirait certainement à un impact plus significatif. Les ministères concernés par ces programmes pourraient axer leur intervention sur l'élaboration des politiques à mener et sur leur évaluation.

De même, une meilleure intégration des dispositifs en améliorera leur efficacité. L'absence d'évaluation régulière et approfondie semble une limite générale de ces programmes.

Les dispositifs sont gérés par des agences d'exécution : la dimension étude et développement social est très réduite. IL s'agit là d'une insuffisance urgente à combler.

3. Éléments de fonctionnement du marché du travail

Le droit social, constitué notamment des lois sociales de 90 et suivantes, forme le socle de l'encadrement institutionnel du marché du travail. Il a permis des transformations profondes dans les relations sociales avec :

- L'introduction du droit conventionnel ;
- la reconnaissance du droit de grève dans le secteur public ;
- l'instauration du pluralisme syndical ;
- une plus grande flexibilité de l'emploi, par la pratique autorisée des contrats à durée déterminée ;
- la possibilité de recourir à des compressions d'effectifs pour raisons économiques ;
- l'établissement de procédures de résolution des conflits collectifs ou individuels de travail ;
- l'institutionnalisation de l'assurance-chômage et de la retraite anticipée.

Globalement, la rigidité qui caractérisait l'ancienne législation du travail, a été considérablement réduite. Les systèmes d'assurance-chômage et de retraite anticipée ont notamment grandement facilité l'ajustement des effectifs du secteur public lors de sa restructuration dans les années 90. Les mouvements d'effectifs consécutifs aux compressions pour raisons économiques ayant beaucoup diminué, l'utilité de ces deux institutions est devenue discutable.

Actuellement, une action de consolidation de cette législation sous forme de code du travail est menée. Elle devrait probablement intégrer des soucis de plus grande flexibilité exprimés par les opérateurs privés.

Le marché du travail est très peu régulé. Un service public d'intermédiation en matière d'emploi, en situation de quasi-monopole et peu performant pour des raisons à la fois endogènes aux services de l'emploi et exogènes (environnement informationnel inorganisé), une faiblesse du système d'informations statistiques y afférent, et une quasi-absence d'outils d'observation et d'analyse de qualité en sont des caractéristiques principales.

L'encadrement syndical est inégal dans le secteur public et quasiment absent dans le secteur privé. Le pluralisme syndical s'est étendu même s'il continue de souffrir d'une reconnaissance formelle.

Le marché du travail souffre aussi d'une segmentation poussée, une différenciation importante existant en matière de conditions de travail et de rémunération entre le secteur public économique, le secteur privé, le secteur de la fonction publique, les grandes entreprises, les PME, les travailleurs indépendants...

L'intermédiation y est faiblement assurée et la mobilité réduite (principalement géographique à cause principalement du problème de logement).

4. Les salaires

La question est bien difficile à cerner en raison d'une faiblesse manifeste de données.

L'ONS, comme les autres structures concernées, ne réalise plus depuis fort longtemps d'enquêtes spécialisées sur les salaires. Les principaux éléments disponibles sont tirés des bilans comptables et fiscaux des entreprises et de diverses sources administratives (Trésor, centrale des bilans, Impôts,...), et que l'ONS utilise pour l'élaboration des comptes économiques de la nation.

L'analyse se fera donc essentiellement sur la base des données de la comptabilité nationale. Elle prendra en compte aussi les quelques données publiées par la CNAS sur les salaires déclarés.

La rémunération des salariés (RS) au niveau macroéconomique sera la variable étudiée. Elle couvre, selon la définition utilisée par la comptabilité nationale, les salaires et traitements bruts ainsi que les cotisations sociales.

Après une présentation rapide du processus institutionnel de fixation des salaires, l'analyse portera sur l'évolution de la RS sur la période 2001/2006 et évaluera dans quelle mesure les salariés ont bénéficié de l'évolution favorable de la conjoncture économique.

Un élément de débat relatif à la démarche de revalorisation du SNMG sera introduit et sera suivi d'une présentation de quelques éléments se rapportant aux salaires déclarés.

4.1. Le processus institutionnel de fixation des salaires

Le secteur public économique est, théoriquement, sous un régime conventionnel depuis 1996 : les salaires sont censés se négocier dans le cadre des conventions collectives d'entreprises entre les syndicats les plus représentatifs (en fait l'UGTA) et les employeurs. Un autre niveau de concertation est prévu (conventions collectives de branches). Dans la pratique, les organes d'administration de l'entreprise publique (conseil d'administration et SGP), après négociations syndicales, disposent du pouvoir de décision en matière de salaires, même si, plus ou moins indirectement, des niveaux hiérarchiques plus élevés interviennent, en particulier dans l'opportunité d'une augmentation de salaires.

La fixation des salaires dans le secteur économique privé, très faiblement encadré au plan syndical, reste une affaire de l'employeur. Cela lui confère un avantage non négligeable dans l'utilisation du salaire comme élément de compétitivité (pour l'attraction des meilleures compétences et pour la flexibilité des coûts et de l'emploi).

C'est le Gouvernement, après consultation syndicale, qui décide de l'évolution des salaires dans l'Administration.

La fixation du salaire minimum garanti (SNMG) se fait dans le cadre d'un consensus obtenu en réunion tripartite (Gouvernement, UGTA, et organisations patronales).

La politique salariale du Gouvernement s'exécute donc à travers l'encadrement des salaires dans le secteur public (fonction publique et secteur économique) et le SNMG. Les préoccupations de stabilité macroéconomique y sont primordiales, imprimant une prudence marquée à cette politique. Les hésitations précédant les décisions d'augmentation des salaires, souvent longues et nourries par l'absence d'instrumentation de qualité en matière de mesures d'impacts (sur la production, la productivité, les inégalités, le pouvoir d'achat,...), en sont l'illustration.

Du côté des partenaires sociaux (organisations syndicales et d'employeurs), leur stratégie apparente ne semble pas avoir le même souci que les pouvoirs publics.

Les revendications salariales, portées ou non par les syndicats, sont une réponse récurrente à la perte, réelle ou ressentie, de pouvoir d'achat ou à une attente d'amélioration continue du niveau de vie, et constituent le premier facteur déclencheur des augmentations salariales.

L'attitude des employeurs privés est plus ambiguë. Si l'on se réfère aux positions adoptées lors des discussions tripartites sur les salaires (Gouvernement, UGTA, organisations d'employeurs privés), il ressort que ces dernières ont accepté des augmentations conséquentes du SNMG (+25% en 2004 et +20% en 2007, à titre d'exemple). Dans l'hypothèse d'application effective de ces augmentations, avec un effet d'entraînement inévitable sur tous les salaires, même amorti, l'impact sur les coûts salariaux ne peut être négligeable. Or, globalement, les entreprises privées sont présentées comme de petite dimension, donc disposant d'une faible capacité d'absorption de chocs de cette ampleur, d'où l'ambiguïté. Evidemment, il semble clair que ce qui est recherché est l'amélioration du pouvoir d'achat des travailleurs (du secteur public ?), et donc la stimulation de la consommation, mais en filigrane peut se poser la question de l'application effective et généralisée du SNMG.

Evolution de la RS et sa part dans la richesse nationale (Tableau n°21)

Sur la période 2001/2006, la rémunération totale des salariés a progressé de 9% en moyenne annuelle, dont 6,3 points proviennent de la variation de l'emploi salarié¹¹, avec une certaine différenciation entre les trois secteurs (Administration, secteur économique public et secteur privé). La progression a été plus forte pour le secteur privé (+11,2%, contre 7% pour le secteur économique public et 8,6% pour les fonctionnaires), ce qui a modifié la structure de la RS selon ces secteurs : la part du secteur privé a gagné trois points de pourcentage pour se situer à 32% en 2006, au détriment de l'Administration (-01 point, mais continuant d'être prépondérante avec un poids de 46%) et du secteur économique public (-02 points et un poids de 22% en 2006).

Cette restructuration de la RS en faveur du secteur privé n'a pas l'ampleur de celle obtenue avec la variation de l'emploi (gain de 27 points de % sur la

¹¹ Avec un taux d'inflation de 2.3% en moyenne annuelle, le pouvoir d'achat des salariés aurait augmenté de 0.2% par an entre 2001 et 2006.

même période), renforçant ainsi l'idée de la présence d'un secteur informel développé.

Relativement aux évolutions de la valeur ajoutée (VA), les augmentations de la RS ont été moindres, entraînant une baisse régulière du ratio RS/VA à la fois dans le secteur privé (il est passé de 17.2 à 15.5%) et davantage dans le secteur public (5.2 points de pourcentage de baisse, atteignant 7.8%).

Autrement dit, un dinar de salaire ramenait 6.7 dinars de VA en 2001 (5.8 dinars pour le privé et 7.7 dinars pour le public). Il en ramène 9 en 2007 (6.5 dinars pour le privé et 12.8 dinars pour le public).

Cela peut facilement s'interpréter comme une amélioration de la productivité du travail par la baisse relative du coût salarial, le secteur public apparaissant comme plus performant que le secteur privé dans cet aspect (la tendance est d'ailleurs lointaine et s'observe depuis 1995). Ce résultat est intuitivement logique puisque, dans les réformes engagées, le facteur travail (salaires et/ou effectifs) a toujours constitué une des premières variables d'ajustement, et le secteur public a été le plus concerné par les exigences d'efficacité induites.

Ce résultat contredit bien la baisse de la productivité du travail mesurée par le rapport VA/Emploi, et confirme la prudence à prendre dans les analyses sur les performances de l'économie, souvent considérées très médiocres.

Evolution du rapport VA et Rémunération des salariés

	1995	2001	2002	2003	2004	2005	2006
VA/RS SE	4,4	6,7	6,5	7,2	7,5	8,9	9,1
VAPV/RSPV	6,2	5,8	5,8	6,2	6,0	6,3	6,5
VAPC/RSPC	3,5	7,7	7,4	8,5	9,6	12,6	12,8

VA : valeur ajoutée- SE : total secteur économique – PV : secteur privé – PC : public.

Comment cette évolution de la RS a impacté la répartition du revenu national disponible (RND)¹² et celle du revenu brut des ménages(RBM)¹³ est une question intéressante.

L'évolution de la RS s'est caractérisée par une baisse tendancielle de son poids dans le RND. La baisse, de près de 6 points de pourcentage entre 2001 et 2006, a bénéficié à l'excédent net d'exploitation, qui constitue la rémunération du capital, dont la part dans le RND a progressé de près de 10 points de pourcentage, pour se situer à 66% du RND.

Par rapport au PIB, les proportions de la RS sont de 23 et 17.7% respectivement en 2001 et 2007. A titre de repère, ce ratio était de près de 50% en 2005 pour toute la zone Euro (moyenne)

¹² RND= RS + Impôts indirects nets de subventions + Excédent net d'exploitation (ENE) + Solde revenus de la propriété et entreprises + Soldes autres transferts courants. Les postes RS et ENE représentaient 81 et 85% du RND en 2001 et 2006 respectivement.

¹³ RBM= RS + Revenus des Entrepreneurs individuels et indépendants + transferts monétaires (de l'Etat, de la sécurité sociale et autres transferts).

De même, le poids des revenus salariaux dans le revenu brut des ménages (RBM) est aussi sur une tendance baissière (35,5% en 2001 et 34,5% en 2006), baisse qui a profité aux indépendants dont les revenus ont amélioré leur part de 1,4 point de pourcentage pour atteindre 45,3% du RBM. Le poids des transferts monétaires est resté stable à un peu plus de 20%.

En relation avec cette évolution de la RS, le poids de la consommation des ménages dans le PIB a également régressé, passant de 43% en 2001 à près de 32% en 2006. A titre indicatif, en 2006, la consommation des ménages représentait 63% du PIB en Tunisie et 57.5% au Maroc. Par habitant, la dépense de consommation en Tunisie est supérieure à celle de l'Algérien de 25% en 2005.

La principale conclusion qui se dégage de ces éléments relatifs à l'évolution de la RS est que les salariés semblent avoir tiré un moindre bénéfice de l'évolution favorable de la conjoncture économique que les indépendants (la part de leurs revenus dans le revenu brut des ménages ayant progressé) et les détenteurs de capital (augmentation de la part de l'excédent d'exploitation dans le RND).

La faiblesse de la part de la RS dans la création de richesse (RND), malgré une amélioration de la productivité du travail mesurée par la réduction du coût salarial et une accélération de la création d'emplois, est indicatrice de niveaux de salaires bas. Le recul de l'encadrement syndical et le faible rôle joué par les conventions collectives, en diminuant la capacité de négociation des salariés, ont certainement pesé sur cette tendance baissière.

4.2. Le SNMG

La revalorisation du salaire minimum (12.000 DA/mois depuis 2007) est une question régulière de l'actualité. Récemment, le débat portait sur la nécessité ou non de le porter à 15.000 DA/mois. L'examen de cette question est ici l'objectif visé.

On se rappelle que son évolution se décide en réunion tripartite (Gouvernement, UGTA, Organisations patronales).

Conformément au texte qui le régit¹⁴, sa détermination doit en principe tenir compte de l'évolution de la productivité moyenne nationale, de l'indice des prix à la consommation et de la conjoncture économique générale.

Ce texte de base est trop général : il ne définit pas le concept à utiliser pour la mesure des performances de l'économie, ne précise aucune procédure d'élaboration et d'adoption de la revalorisation du SNMG, et laisse une place à une appréciation générale de la conjoncture économique qui peut être subjective. L'application du texte nécessite des outils techniques qui n'ont pas été conçus jusqu'à présent.

Cela a fait que le recours au SNMG est progressivement devenu conjoncturel, et sa revalorisation a souvent constitué une alternative à un relèvement généralisé des salaires. Deux inconvénients au moins ont caractérisé cette démarche :

¹⁴ Article 87 de la loi 90/11 du 21 avril 1990 relative aux relations de travail.

- i) la visibilité est réduite pour les opérateurs économiques (ils ne disposent pas d'un calendrier institutionnalisé de négociation salariale),
- ii) et les hausses décidées peuvent s'avérer d'impacts financiers lourds si l'effet d'entraînement sur les autres salaires est important, ou elles peuvent contribuer à chahuter davantage l'harmonie des salaires (écrasement par le bas), érodant alors leur rôle de stimulant.

Un autre effet négatif est la probable incitation indirecte à l'évasion et à la fraude fiscales lors des situations de fort relèvement.

Le graphe qui suit, retraçant de 1996 à 2007¹⁵ la variation relative (en %) du SNMG et celle du SMIG Tunisien, fournit une indication intéressante sur les démarches suivies par les deux pays en matière de revalorisation du salaire minimum.

En Algérie, le relèvement du SNMG s'est fait sur une fréquence de deux ou trois ans et à un rythme élevé (+8.7% en moyenne annuelle depuis 1996, avec un pic de 43% en 2001, pour 3% d'inflation). Le pouvoir d'achat du SNMG sur une période supérieure à 02 ou 03 ans s'en trouve largement amélioré. Seulement, cette amélioration est précédée d'une détérioration durant la période où il n'a pas varié. Souvent, c'est cette dernière situation qui alimente les revendications salariales.

En Tunisie, par contre, et à l'instar de la pratique internationale, le relèvement se fait annuellement (le 1^{er} juillet) et à un rythme légèrement supérieur à l'inflation (+3.6% sur la même période, avec un pic de 5% en 1997, pour 3% d'inflation), préservant de la sorte le pouvoir d'achat du SNMG, évitant aux salaires des chocs forts, et favorisant l'anticipation des acteurs.

Eu égard aux avantages d'un réajustement progressif et régulier, la démarche algérienne de revalorisation du SNMG mérite d'être reconsidérée.

Le rôle d'entraînement du SNMG sur les salaires n'est pas connu, mais on peut admettre que sa revalorisation, du fait de son ampleur, n'est jamais intégralement répercutée sur les autres salaires. Ceci tend à réduire de son rôle de référent dans les politiques salariales. Les salaires dans la fonction publique ont davantage d'influence. Par contre, un certain nombre de transferts lui sont directement indexés : le minimum de pension de retraite (75% % du SNMG), les pensions de moudjahidine (2.5 fois le SNMG), l'indemnité d'assurance chômage (son calcul intègre le SNMG), le minimum du revenu des parents pour les postulants à une bourse de l'enseignement et de la formation,

En réalité, ces indexations constituent l'essentiel du champ d'application du SNMG.

¹⁵ Les variations sont plus importantes entre 1990 et 1997. Elles n'ont pas été reportées parce que l'inflation était à deux chiffres (entre 16 et 31%), ce qui pouvait expliquer un tant soit peu le niveau des augmentations du SNMG. Cela n'a plus été le cas à compter de 1997, l'inflation restant en permanence inférieure à 5.5% en moyenne annuelle.

En 2007, le SNMG en Algérie (12.000 DA/mois) est équivalent au SMIG de la Tunisie (11.500 DA¹⁶). Cela a été le résultat d'une certaine logique de rattrapage salarial suivie par les pouvoirs publics Algériens en vue de faire face aux revendications salariales, alimentées en partie par la comparaison avec les niveaux des salaires servis dans les pays voisins considérés plus élevés.

Sans que la situation en Tunisie ne soit idéale, la différence entre les deux pays réside donc dans les niveaux des salaires où l'Algérie accuse un grand retard qu'il s'agira de combler. Le recours au SNMG ne peut être la bonne voie.

4.3. Les salaires déclarés¹⁷

Le nombre de personnes ayant fait l'objet d'une déclaration à la CNAS au mois d'octobre 2006 s'élève à 2.494.000, dont près de 18% seulement sont occupés dans le secteur privé (soit 445.000 travailleurs, représentant à peine 7% de l'emploi total estimé par l'ONS dans ce secteur).

Par rapport à octobre 2005, le nombre de personnes déclarées a augmenté de près de 10%, rythme tiré principalement par le secteur privé dont les déclarations ont varié de plus de 31%, contre seulement 2,8% pour l'Administration et 9,7% pour le secteur économique public.

La contribution du secteur privé aux cotisations sociales se situe en 2006 à 15%. Le salaire moyen brut déclaré, tous secteurs confondus, est évalué à 21.844 DA, représentant 2.2 fois le SNMG. Le secteur public économique présente le niveau moyen le plus élevé (24.872DA), suivi de l'Administration (20.770 DA) et du secteur privé (17.841 DA). Les écarts sont plus importants selon les branches d'activités.

Au niveau du secteur privé, dont la branche services et travaux pétroliers accorde le salaire moyen le plus élevé (près de 73.000 DA), l'écart avec le salaire moyen le plus faible (industries du cuir) est dans un rapport de 1 à 6.7, alors que ce rapport est de 1 à 4.3 pour l'Administration et de 3.7 pour le public économique.

Par rapport au même mois de 2005, le salaire moyen global a haussé en octobre 2006 de 11.4%. A l'incertitude portant sur la constance du champ de la base de données de la CNAS près, avec un niveau d'inflation de 2.1% (inflation sur les 10 premiers mois de 2006), le pouvoir d'achat du salaire moyen déclaré aurait enregistré une amélioration plus de 9%.

Cette amélioration est tirée par l'Administration dont le salaire moyen a augmenté de 16.4% (+14% d'amélioration du pouvoir d'achat), conséquence des augmentations consenties. L'économie public et le privé ont une performance moindre (+7% pour chacun d'eux, induisant 5% d'amélioration du pouvoir d'achat). Ces données de la CNAS éclairent davantage sur la participation du secteur privé aux activités déclarées.

¹⁶ Il est évalué avec un salaire horaire de 1.228 DT, un taux de change de 01 Euro pour 01.752 DT (source www.ins.nat.tn) et 95 DA (source : Note de conjoncture du CGPP, 4^{ème} trimestre 2007),

¹⁷ Les données proviennent de la CNAS (voir www.cnas.dz)

5. La productivité

5.1. Définition de la productivité du travail

Avant de procéder à une tentative d'évaluation de la productivité du travail en Algérie, il n'est pas inutile de fournir quelques éléments théoriques et pratiques sur le concept de productivité qui est à la fois simple (par sa définition) et fort complexe (dans sa mesure et ses impacts).

- Définition : **La productivité est le rapport entre une production et les facteurs qui ont permis de la réaliser.**

La production peut être la richesse globale du pays (le PIB), la valeur ajoutée d'une entreprise ou d'une branche d'activités,...

Le facteur de production considéré peut être le facteur travail, le facteur capital ou l'ensemble des facteurs censés contribuer à la production. Trois types de productivité, liés au(x) facteur(s) considéré(s), sont d'utilisation courante: la productivité du travail (appelée aussi productivité apparente du travail), la productivité du capital, et la productivité totale (ou globale) des facteurs.

Cette définition de la productivité se rapporte à son niveau. Son évolution - appelée gains de productivité- se définit comme l'augmentation de la production rapportée à celle du ou des facteur(s) de production pris en compte. Elle traduit l'augmentation de l'efficacité du (ou de ces) facteur(s), et se présente donc comme une mesure de l'efficacité économique.

La traduction de cette définition dans une formule comptable s'écrit : $\text{Productivité} = \text{Production} / \text{facteurs de production}$, ou encore $\text{Facteurs} = \text{Production} / \text{productivité}$.

Cette identité comptable montre que la productivité augmente lorsque la production augmente plus que les facteurs ou lorsque la même production est obtenue avec moins de facteurs.

Lorsque la croissance de la productivité résulte d'une augmentation de la production obtenue avec une quantité égale ou supérieure de facteurs, (par exemple le travail) le résultat est entièrement positif.

A l'inverse, si la productivité augmente plus rapidement que la production, cela signifie qu'il faut moins de facteurs pour obtenir un volume donné de production. Cela peut être un aspect négatif de la productivité, ainsi qu'il est particulièrement ressenti avec le facteur travail. En effet, si une amélioration de la productivité résulte par exemple d'une substitution de capital au travail, cela équivaut à des pertes d'emplois (au moins à court terme). Ce qui fait dire à beaucoup que la productivité joue contre l'emploi.

Cette double nature du concept de productivité peut placer la politique économique face à un dilemme: pour lutter contre le chômage, les politiques mises en œuvre devraient favoriser le contenu en emplois de la croissance (à travers les baisses des charges sociales par exemple), ce qui a pour effet de ralentir les gains de productivité. Cependant cette stratégie n'est pas sans inconvénients : i) les emplois créés peuvent être de faible qualité, ii) une substitution de travail non qualifié à du travail qualifié peut se produire, iii) le

déficit d'innovation dans les processus de production peut s'étendre et conduire sur la durée à un affaiblissement structurel de l'économie, et donc à une baisse de compétitivité dans un contexte international fortement concurrentiel.

Trouver un compromis entre les deux objectifs (accélérer les gains de productivité de l'économie et créer des emplois nombreux) est un défi majeur de politique économique.

Il reste que la productivité est bien au centre de la problématique de la croissance et du développement. Il en découle que la connaissance des déterminants de son évolution est nécessaire pour son appréhension. Cette question est d'une très grande complexité et la littérature en est foisonnante. Parmi les éléments le plus souvent analysés figure le rôle joué par l'évolution des techniques, qui dépend elle-même de toute une série d'autres facteurs comme la qualité de l'offre de capital humain, la politique d'investissement en général et de recherche-développement en particulier, et de la dynamique du marché concurrentiel.

L'augmentation de la productivité est aussi liée à la stabilité des contextes macroéconomique, institutionnel et réglementaire et aux rôles qu'ils peuvent jouer dans le développement de l'innovation et sa diffusion, ainsi qu'aux capacités d'adaptation de l'organisation du travail aux rapides changements induits par la mondialisation. L'infrastructure de base (réseaux de transports et de télécommunication) a aussi son importance dans l'amélioration de la productivité, en facilitant la mobilité du capital et du travail et l'accès à moindre coût aux marchés. Les systèmes d'éducation et de santé, développés et performants, sont également de nature à dynamiser la productivité.

L'ensemble de ces déterminants, non exhaustifs, sont des attributs de l'économie fondée sur la connaissance.

La productivité du travail est calculée de deux façons:

- la **productivité par tête**, qui rapporte la production aux effectifs l'ayant réalisée;
- la **productivité horaire**, qui rapporte la production au nombre d'heures travaillées.

Pour la productivité du capital, elle est le rapport de la production au stock de capital mis en oeuvre.

Quant à la **productivité globale des facteurs (PGF)**, elle est calculée en rapportant la production au volume de travail et de capital. Une augmentation de la PGF traduit (et mesure) l'augmentation de la production qui n'est pas imputable aux deux facteurs de production (travail et capital). Elle est le plus souvent considérée comme une mesure du progrès technique.

La productivité du travail est généralement privilégiée dans les travaux sur la productivité. Cela tient pour l'essentiel à la relative simplicité de sa mise en oeuvre et à une plus grande difficulté de mesurer le capital et son évolution, rendant les comparaisons sur les stocks de capital incertaines.

Les trois approches sont utilisatrices de données statistiques importantes, nécessitant un niveau assez élevé de développement du système d'information statistique.

Dans ce qui suit, une tentative d'évaluation de la productivité du travail en Algérie sera esquissée et visera, compte tenu des limites statistiques¹⁸, plus à fournir des indications sur l'ordre de grandeur qu'à obtenir des mesures précises.

5.2. Essai de mesure de la productivité du travail

L'agrégat production considéré est la valeur ajoutée par grandes branches d'activités (agriculture, industrie, BTP et services), évaluée dans les comptes nationaux élaborés par l'ONS. Le PIB et le PIB hors hydrocarbures sont également utilisés. Les variations en volume proviennent des notes de conjoncture du Commissariat Général à la Planification et à la Prospective (CGPP) adoptées par le Gouvernement.

Le facteur travail est mesuré par le niveau de l'emploi obtenu à partir des enquêtes annuelles de l'ONS.

Le tableau ci-après résume les calculs faits sur l'évolution de la productivité du travail (PT).

	Variation de la VA moyenne 01/ 07	Variation Emploi moyenne 01/07	Variation Productivité
Agriculture	5,4	-1,9	7,4
Industrie	2,7	3,0	-0,3
BTP	8,4	15,3	-6,0
Services	5,8	9,5	-3,4
PIB	4,5	5,5	-0,9
PIBHH	5,7	5,5	0,2

On y observe, en moyenne annuelle sur la période 2001/2007, une baisse d'un point de pourcentage de la PT mesurée par rapport au PIB. Par rapport au PIBHH, le gain de productivité est très faiblement positif.

Si l'on exclut l'agriculture, qui se caractérise en général par une variabilité prononcée en termes de production et d'emploi liée aux aléas climatiques, la

¹⁸ Le système d'information statistique national ne produit pas de données sur le volume horaire du travail, alors que les seuls salariés non permanents représentent «31% de l'emploi total et 48% du total des salariés. Les autres catégories (notamment les indépendants) peuvent aussi ne pas exercer à plein temps. Cette considération laisse penser que la productivité du travail mesurée par le rapport VA/Emploi est largement sous estimée.

De même, concernant le stock de capital, déjà difficile par nature à évaluer, surtout dans une économie en pleine mutation (restructuration des entreprises, obsolescence et ou renouvellement de capital, entrées de nouvelles entreprises plus innovantes,...), il n'a pas fait l'objet de diagnostic depuis plus de 20 ans, rendant la mesure de la productivité du capital et celle de la productivité globale des facteurs forts incertaines.

baisse de la PT est plus conséquente avec le PIBHA¹⁹ (-2.5%) et redevient négative avec le PIBHHHA (-1.4%).

Selon les secteurs, la productivité du travail a fortement baissé dans le BTP(-6% par an) et dans les services (-3,4%), traduisant aussi la faible qualité générale des emplois créés (certaines activités de services, comme les TIC ou les services financiers, ont pu certainement offrir des emplois très qualifiés) .

En corollaire, l'élasticité de l'emploi par rapport à la croissance, qui est le rapport inverse de la productivité, est égale à 1: un (01) point de croissance du PIB a généré un (01) point de croissance de l'emploi. Elle est particulièrement élevée pour le BTP (6,4) et pour les services (3,5), ce qui explique leur forte contribution à la création d'emplois et à la baisse importante du chômage entre 2001 et 2007 (le taux a baissé de moitié).

L'évolution à la baisse de la PT ainsi mesurée est sujette à incertitude en raison d'une insuffisante concordance, signalée plus haut, entre les deux sources d'information relatives au PIB (qui est grosso modo la somme des valeurs ajoutées des branches d'activités économiques) et à l'emploi. La baisse des coûts salariaux observée ci-dessus, traduction plutôt d'une amélioration de la productivité, tend à confirmer cette incertitude.

Relativement aux éléments théoriques et empiriques sus présentés, le cas Algérie présente les caractéristiques suivantes : l'évolution de la productivité du travail, négative, a conduit logiquement à une création importante d'emplois mais de faible qualité dans la majorité des cas (non permanents). Par contre, la croissance économique n'a pas été négligeable (5.5% en moyenne annuelle), même si sa durabilité peut être problématique en raison du rôle central joué par la dépense publique, en relation avec la conjoncture très favorable du marché des hydrocarbures.

¹⁹ PIBHA : PIB hors agriculture ; PIBHHHA : PIB hors hydrocarbures et hors agriculture.

6. L'emploi et les nouveaux défis

L'analyse rétrospective effectuée a permis d'identifier un certain nombre de questions importantes, et interdépendantes, sur l'emploi, le chômage, les salaires et la productivité du travail.

La première de ces questions concerne l'origine de l'importante progression de l'emploi (+5,5% de croissance annuelle entre 2001 et 2007) et de la baisse du chômage (baisse de moitié du taux de chômage qui se situe à 13.8% en 2007).

La politique économique de relance par la demande menée est à la base de cette évolution favorable. La dépense publique en a constitué le principal levier, notamment à travers une explosion des dépenses d'équipement et une stimulation de la consommation par des augmentations de salaires et la création d'emplois aidés pour répondre à la demande sociale en hausse. De nombreuses mesures tendant à faire baisser le coût du travail (baisse de l'IBS et suppression du VF en particulier) ont probablement concouru aussi à la création d'emplois. L'augmentation tangible des prix des hydrocarbures a facilité la mise en œuvre de cette politique économique mais a renforcé sa dépendance aussi bien dans sa croissance que dans ses équilibres internes et externes à l'égard de ce secteur. La volatilité des prix des hydrocarbures et leur qualité de source non renouvelable font peser le risque d'une durabilité insuffisante des performances obtenues. Diversifier la structure productive de l'économie devient alors le premier des défis. L'impact que l'on peut en attendre concernera d'abord la restructuration et le développement du secteur industriel dont le rôle dans la création et l'extension de capacités productives est déterminant.

La problématique n'est pas nouvelle : de grands débats ont toujours eu lieu sur le rôle des hydrocarbures dans la conduite du développement, mais des stratégies alternatives n'ont pu être sérieusement mises en œuvre. Le contexte général a subi entre-temps des changements importants. La mondialisation s'est renforcée, amplifiant et rapidifiant les échanges, et exacerbant la concurrence, en particulier à travers les deux canaux de transmission que sont l'OMC et l'accord d'association avec l'UE pour ce qui concerne l'économie nationale. De nouveaux paradigmes comme l'économie fondée sur la connaissance s'imposent de plus en plus comme vecteur de développement et les retards pris dans l'intégration mesurée à ce processus seront de plus en plus difficiles à résorber.

De là naît le nouveau défi pour les politiques d'emploi qui devront apporter des réponses adaptées à ces évolutions exogènes.

Une composante essentielle de ces politiques serait de promouvoir un développement plus important encore de l'investissement dans les ressources humaines, et en particulier dans la formation, principale voie pour pouvoir offrir à l'économie les compétences nécessaires à sa compétitivité, et pour garantir des emplois de qualité.

Compte tenu des mutations rapides qui s'opèrent universellement, avec un contenu du travail de plus en plus marqué par la pénétration de technologies nouvelles, c'est la formation qui renforcera la capacité d'adaptation des

entreprises et l'employabilité des personnes au chômage. Le niveau d'instruction relativement peu élevé des occupés actuels devrait aussi inciter à mieux assurer une formation tout au long du cycle de vie.

Dans ce cadre, les TIC, en tant qu'infrastructures, produits et services constitueront une des clés de l'avantage concurrentiel, en particulier dans leur rôle d'impulsion de la Recherche-Développement et d'amélioration des performances des activités économiques et sociales. Le rôle de l'université dans leur appropriation et leur expansion est essentiel.

Une conclusion importante a été tirée de l'analyse effectuée : c'est le secteur privé qui est devenu le premier créateur d'emplois et de richesses (hors hydrocarbures). Les entreprises privées constituent donc un segment important de l'économie. Elles sont, en général, de petite dimension, actives dans l'informel et ont un niveau d'organisation peu élaboré²⁰. Ces caractéristiques indiquent que leur potentiel de croissance est loin d'être atteint. Dès lors, dans une perspective d'amélioration des performances de l'économie, il est indispensable, pour les plus grandes d'entre elles, qu'une politique de renforcement de leurs capacités techniques et managériales d'une vigueur autre que celle imprimée à la mise à niveau des PME en cours, se mette en place. Pour les autres, l'Etat devrait assumer une fonction d'accompagnement plus importante, orientée vers leur intégration graduelle au secteur formel, en les incitant notamment à s'organiser comme acteurs du développement local, en les aidant à accéder au crédit commercial et en promouvant des services collectifs à leur intention.

Un intérêt plus marqué pour ces acteurs favorisera l'amélioration de la qualité des emplois qu'ils créent et le relèvement du niveau de vie et, du fait de leur proximité des populations, contribuera à plus de cohésion sociale.

La nature des emplois créés

La majorité des emplois créés ont été localisés dans la partie informelle du secteur privé. Ils se caractérisent par une précarité qui s'est accentuée au fil du temps. Absence de sécurité de l'emploi, des conditions de travail peu favorables, couverture sociale réduite sont des éléments qui, dans un souci d'équité, devraient inciter à faire bénéficier, progressivement, les occupés dans l'informel d'un minimum de protection sociale.

La population au chômage

L'analyse a montré le niveau élevé du chômage. Son acuité aurait été encore plus grande si le sous-emploi avait été mesuré. Les jeunes, qui forment la composante la plus nombreuse de la population, en sont les plus affectés. Leur taux de chômage est près de trois fois plus élevé que celui des adultes, et il est admis que les conséquences d'un chômage subi à un jeune âge peuvent conduire à des comportements durables vis-à-vis du travail. De même, le chômage, en créant chez le jeune un sentiment d'inutilité et de vulnérabilité, peut entraîner à l'exclusion sociale.

Sur un autre plan, les jeunes constituent toujours un potentiel productif important- même dans les situations d'inexpérience qu'ils peuvent

²⁰ Ces caractéristiques sont le plus souvent indiquées par les organisations patronales. En réalité, le secteur privé est très mal cerné par le système statistique.

compenser aisément par des idées novatrices et par leur aptitude naturelle à épouser des changements radicaux- et un atout pour l'avenir.

Il s'agit là autant de raisons pour que la lutte contre le chômage des jeunes soit un des défis majeurs. Elle devrait nécessiter des stratégies particulières, adaptées à cette catégorie de population, notamment en direction des femmes jeunes qui sont davantage défavorisées.

La gestion du marché du travail

Tout au long du document, la question de la qualité des données statistiques a été abordée. La conclusion générale qui peut en être tirée est que, malgré une riche production d'informations (pas toujours exploitées), la connaissance de l'emploi et du chômage est largement imparfaite. Les lacunes se rencontrent à la fois dans les fréquences de production de l'information statistique (annuelles, insuffisantes), dans les ressources mobilisées (taille des échantillons ne permettant pas l'obtention de données fines), dans la qualité des résultats obtenus (incohérences non expliquées de certains résultats), dans l'accès aux bases de données (difficile), dans l'insuffisance d'outils d'observation et d'analyse performants, et dans le défaut de communication des services producteurs, entamant parfois la crédibilité des données obtenues.

Comblé, ou à tout le moins, réduire ces insuffisances est une action urgente à mener. Elle passe nécessairement par la redynamisation des institutions et organes en charge du système national d'information statistique. Les indicateurs d'emploi et de chômage sont les premiers baromètres de l'évaluation des politiques économique et sociale : toute l'attention doit leur être apportée, sous peine de mauvaise orientation de ces politiques.

Ce sont là les principaux défis que l'analyse a permis de faire ressortir.

7. Les perspectives en matière d'emploi

Elles sont liées d'abord à la dimension démographique de l'emploi, c'est-à-dire la demande d'emploi ou population active. A l'horizon 2025, une projection tendancielle²¹ situerait la population active à près de 15.5 millions de personnes, pour un taux d'activité de 34.5%²². La demande additionnelle d'emploi serait de 5,5 millions d'individus par rapport à 2007, correspondant à une arrivée en moyenne annuelle de 304.000 nouveaux demandeurs d'emploi ou à un accroissement de 2.5% par an.

En faisant l'hypothèse de réduire le taux de chômage de 2007 de moitié à l'horizon 2025, il faudra créer 320.000 emplois en moyenne annuelle ou 5,8 millions sur toute la période (soit un rythme annuel de 2,9%). Avec une hypothèse d'amélioration de la productivité du travail de 0,5 % par an, le PIB devrait croître de 3.4% par an sur la période. Cet ordre de grandeur, sous les hypothèses faites, relativise fortement l'objectif d'une croissance à 2 chiffres que l'on avance souvent comme nécessaire pour arriver à faire baisser significativement le chômage.

Cet exercice occulte évidemment la qualité des emplois à créer, et qui devraient être de meilleure qualité que les emplois actuels.

A moyen terme, pour les cinq ou six prochaines années, la politique de relance par la demande pourrait se prolonger : le reste à réaliser du PCSC est encore important, son financement ne semble pas insurmontable, et le chômage est encore élevé. Il est à espérer toutefois que les réformes structurelles entamées et annoncées se mettent en œuvre et que les premiers impacts du programme d'infrastructures du PSRE et du PCSC se fassent ressentir, créant de meilleures conditions de fonctionnement de l'économie que celles qui avaient prévalu au début de la décennie. En outre, si les principaux enseignements de la dernière période de développement étaient tirés, des performances encore meilleures pourraient être obtenues.

²¹ La projection de la population active est effectuée en faisant les hypothèses suivantes :

- les taux d'activité masculins pour les moins de 24 ans baisseraient selon les tendances constatées durant les années antérieures sous l'effet de la progression de la scolarité et seraient constants pour les plus de 25 ans ;
- En ce qui concerne les femmes, il a été supposé, comme pour les jeunes hommes, que les taux d'activité pour les moins de 24 ans allaient baisser selon la tendance constatée durant les années antérieures; cependant, pour les plus de 25 ans, les tendances passées seraient reconduites.

²² Les projections de population sont celles de l'ONS . Elles correspondent à l'hypothèse haute.

8 Conclusion

Des résultats positifs en termes de croissance, de création d'emplois et de baisse du chômage ont été obtenus. Pour autant, le taux de chômage, en particulier des jeunes, reste une grande préoccupation.

La participation de la femme à l'activité économique, bien qu'en progression, reste très faible, et les emplois créés ont un contenu prononcé de précarité.

La contribution décisive du secteur privé à cette évolution en fait un acteur majeur du développement.

La dépendance de l'économie à l'égard des hydrocarbures s'est cependant accentuée, rendant encore plus urgente la diversification de la structure productive de l'économie.

Les perspectives d'emploi à moyen et long termes seront fortement imprégnées par une plus grande interdépendance de l'économie avec le reste du monde. L'adhésion à l'OMC et l'association avec l'Union Européenne imprimeront une plus grande concurrence à laquelle des politiques d'emploi adéquates devront être opposées.

Une composante essentielle de ces politiques serait d'amplifier la promotion de l'investissement dans les ressources humaines, et en particulier dans la formation, principale voie pour pouvoir offrir à l'économie les compétences nécessaires à sa compétitivité, et pour permettre de garantir des emplois de qualité.

Compte tenu des mutations rapides qui s'opèrent universellement, avec un contenu du travail de plus en plus marqué par la pénétration de technologies nouvelles, c'est la formation qui renforcera la capacité d'adaptation des entreprises et l'employabilité des personnes au chômage. L'université devra jouer en particulier un rôle moteur dans l'appropriation et l'expansion des TIC devenus des outils de croissance et de développement incontournables, notamment dans leur rapport à la recherche-développement et à l'économie fondée sur la connaissance.

Redynamiser et moderniser le système national d'information statistique, en situation de recul, est indispensable pour l'amélioration des processus de décision et d'anticipation, et pour des évaluations objectives des politiques menées. Cela favorisera également le développement de capacités d'expertise et l'accumulation de savoirs et de savoir-faire.

A moyen terme, la poursuite de la politique de relance économique par la demande pourrait se continuer, mais elle devra intégrer les enseignements tirés de la période passée. L'accélération des réformes lancées et l'engagement de celles annoncées seront des atouts de premier ordre pour une amélioration globale des performances de l'économie et du bien-être de la population.

Annexe

Tableau n° 1 : Variation de la population occupée selon les branches d'activités économiques

	2007	2001	var an moyenne 2001- 2007 (%)	Structure 2007	Structure 2001
Agriculture	1171	1312	-1.9	13,6	21,1
Industrie	1028	861	3.0	12.0	13,8
B TP	1524	650	15.3	17,7	10,4
Services	4872	3406	9,5	37,8	30,2
Administration	1625	1523	1,1	18,9	24,5
TOTAL	8595	6229	5.5	100	100

Source : Enquêtes ONS « Emploi-Revenus ». 1997, 2001, 2007.

Tableau n°2 : Emploi et situation dans la profession (en milliers)

	2001	2007	Structure 2001 en %	Structure 2007 en %	Variation Absolue	Variation totale 2001/2007 (%)
Population occupée du moment	6229	8 594	100,0	100,0	2365	38,0
Employeurs Indépendants	1826	2 516	29,3	29.3	690	37,8
Salariés Permanents	2571	2909	41,3	33.8	338	13,2
Salariés N.P.+Apprentis	1306	2680	21,0	31.2	1374	105,1
Aides Familiaux	526	489	8,4	5.7	-36	-6,9
Part des salariés non permanents dans l'emploi salarié	33.7%	48.0%				

Source : Enquêtes ONS « Emploi-Revenus ». 2001, 2007. Calculs de l'auteur.

Tableau n° 3: Proportion des occupés non affiliés à la sécurité sociale selon le secteur d'activité, le sexe et le milieu de résidence en 2006

	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total
re	80,0	87,7	80,7	91,0	97,7	91,8	88,9	96,4	89,7
Industrie	27,3	86,7	48,0	38,7	95,4	64,5	30,7	90,2	53,5
BTP	75,1	19,0	74,4	84,1	53,0	84,0	78,8	24,8	78,3
Commerce et services	39,0	16,4	34,5	33,4	21,3	32,1	37,3	17,2	33,8

Tableau n° 4: Proportion des occupés non affiliés à la sécurité sociale selon la situation dans la profession, le sexe et le milieu de résidence en 2006

	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total
Employeurs et indépendants	60,1	89,8	65,7	80,1	96,5	83,3	68,5	92,7	73,1
Salariés permanents	6,6	1,7	5,5	11,7	8,1	11,4	8,4	2,5	7,3
Salariés non perm+apprentis	76,4	45,5	72,2	84,7	73,3	83,2	80,3	58,3	77,4
TOTAL	46,4	38,7	44,9	63,6	75,2	65,2	53,6	50,7	53,1

Tableau n° 5: Activité féminine

	2007	2001	Variation 2001-2005/ an en %
Occupées en milliers	1 348	884	7.3
chômage en milliers	302	405	-4.8
Activité féminine en milliers	1650	1289	4.2

Source : Enquêtes ONS « Emploi-Revenus ». 2001, 2007

Tableau N°6: Répartition de la population occupée de sexe féminin selon la situation dans la profession et le milieu de résidence

Situation dans la profession	Masculin		Féminin	
	Effectif(10 ³)	%	Effectif(10 ³)	%
Employeurs et indépendantes	2 304	47,2	542	36,2
Salariées permanentes	2 363	13,9	537	35,9
Salariées non perm+apprentis+FPE	2 166	14,8	263	17,6
Aide familiale	539	24,1	154	10,3
Total	7 372	100	1 497	100

Source : Enquêtes ONS « Emploi-Revenus ». 2001, 2007.

Tableau n° 7: L'emploi selon le secteur juridique et la branche d'activité

Secteur d'activité	Part secteur Privé en %	
	M	F
Agriculture	98,0	98,4
Industrie	59,6	94,4
BTP	92,5	54,5
Commerce et services	57,4	25,9
Total	71,4	57,3

Source : Enquête Emploi ONS 2006.

Tableau n° 8 : Emploi et niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Effectifs			Structure %		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Sans instruction	903	335	1238	12,3	22,4	14,0
Primaire/alphabétisé	1978	204	2182	26,8	13,6	24,6
Moyen	2459	247	2706	33,4	16,5	30,5
Secondaire	1454	381	1835	19,7	25,5	20,7
Supérieur	576	329	905	7,8	22,0	10,2
Total	7371	1497	8868	100	100	100

Source Enquête ONS 2006

Tableau n° 9- Population au chômage en 2007

MASCULIN	653 238	418 737	1 071 975
% en ligne	60,9	39,1	100
% en colonne	74,4	84,4	78,0
FEMININ	225 071	77 588	302 659
% en ligne	74,4	25,6	100
% en colonne	25,6	15,6	22,0
TOTAL	878 309	496 324	1 374 633
% en ligne	63,9	36,1	100
% en colonne	100	100	100

Tableau n° 10: Chômage selon le sexe et le milieu %

	2007			2001		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Chômage Urbain	60,9	74,4	63,9	58,3	81,0	62,2
Chômage Rural	39,1	25,6	36,1	41,7	19,0	37,8
Total Chômage	100,0	100	100	100	100	100
Part dans le chômage total	78,0	22,0	100	82,7	17,3	100

Source : Enquêtes Emploi 2001 et 2007 ONS.

Tableau n°11: Taux d'activité selon l'âge et le sexe

Age quinquennal	Masculin	Féminin	Ensemble
15 – 19 ans	28,3	4,2	16,5
20 – 24 ans	69,3	15,3	42,2
25 – 29 ans	87,7	21,9	54,9
30 – 34 ans	92,5	21,8	56,3
35 – 39 ans	95,1	19,8	56,1
40 – 44 ans	95,9	21,0	60,2
45 – 49 ans	92,8	19,9	58,6
50 – 54 ans	83,1	14,2	50,0
55 – 59 ans	70,0	8,4	40,4
60 ans & plus	20,5	3,2	11,5
Ensemble	69,9	14,8	42,5

Enquête Emploi 2006- ONS

Tableau n°12: Population occupée selon l'âge et le niveau d'instruction

Age	Sans Instruction	Primaire/alphabétisé	Moyenne	Secondaire	Supérieur	Total
15-24	5,0	25,3	48,7	16,8	4,2	100,0
25 et +	16,0	24,5	26,3	21,6	11,6	100,0
Total	14,0	24,6	30,5	20,7	10,2	100,0

Tableau n°13: Structure de la population occupée selon l'âge au premier travail, le sexe et le milieu de résidence

	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total
Moins de 15 ans	10,7	4,5	9,5	24,4	19,9	23,8	16,4	9,6	15,2
15 à 19 ans	43,4	20,8	39,1	44,5	30,0	42,5	43,9	23,8	40,5
20 à 24 ans	33,2	41,9	34,9	24,0	25,5	24,2	29,4	36,5	30,6
25 à 29 ans	10,4	21,8	12,6	6,0	12,5	6,9	8,6	18,7	10,3
30 à 34 ans	2,0	5,5	2,6	0,8	6,0	1,5	1,5	5,7	2,2
35 ans & plus	0,3	5,6	1,3	0,3	6,2	1,1	0,3	5,8	1,2
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Tableau n° 14 : Taux d'occupation des femmes Jeunes et adultes

Age	Taux occupation Femmes		
	Urbain	Rural	Ensemble
15-24	5,8	7,9	6,7
25 et +	17,4	12,0	15,4
Total	14,0	10,6	12,6

Tableau N°15 : Répartition des occupés selon l'âge et la situation matrimoniale

AGE	Marié	Célibataire	Veuf/divorcé	Total
15-24	3,9	95,9	0,2	100
25 et +	72,1	25,4	2,5	100
Total	59,2	38,7	2,1	100

Tableau n°16 : Immatriculation à la sécurité sociale

		Immatriculation à la SS	
	Oui	Non	Total
15-24	23,1	76,9	100
25 et +	52,4	47,6	100

Tableau n° 20 : Population Jeunes selon la strate et le sexe

Age	Urbain			Rural			Total		
	M	F	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
15-24	46,5	16,0	62,3	32,3	5,4	37,7	78,5	21,5	100,0
25 et +	48,1	14,6	62,8	32,2	4,8	37,0	80,4	19,6	100,0
Total	47,4	15,2	62,6	32,2	5,1	37,3	79,6	20,4	100,0

Tableau N° 17: Taux de chômage par âge, par milieu de résidence et par sexe

Age	Urbain			Rural			Total		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
16-19	31,0	40,9	32,2	21,9	9,5	20,3	26,5	24,0	26,2
20-24	23,8	41,2	27,3	18,5	21,8	19,0	21,3	33,5	23,5
25-29	18,6	26,1	20,4	18,4	20,9	18,8	18,5	24,4	19,7
30-34	12,4	11,7	12,3	10,5	10,2	10,5	11,6	11,2	11,5
35-39	6,8	7,1	6,8	7,3	2,5	6,6	7,0	6,0	6,8
40-44	4,5	2,0	4,0	4,1	0,8	3,8	4,3	1,7	3,9
45-49	3,8	2,9	3,6	3,1	0,8	2,8	3,5	2,3	3,3
50-54	4,5	0,5	3,9	4,1	3,5	4,0	4,3	1,4	3,9
55-59	2,5	-	2,3	1,3	-	1,2	2,1	0,0	1,9
Total	12,1	15,9	12,8	11,5	11,4	11,5	11,8	14,4	12,3

Tableau 18 : Evolution du taux de chômage
Evolution du taux de chômage selon les groupes d'âge

	Taux 2006 en %	Taux 2001 en %	Variation en points de % 2001-2006	Contribution à la variation en %
- de 20	26,2	51,35	-25,2	22,3
20 – 24	23,5	45,92	-22,4	19,9
25 – 29	19,7	37,56	-17,9	15,8
30 – 34	11,5	23,07	-11,6	10,3
35 – 39	6,8	14,79	-8,0	7,1
40 – 44	3,9	11,21	-7,3	6,5
45 – 49	3,3	10,33	-7,0	6,2
50 – 54	3,9	11,79	-7,9	7,0
55 – 59	1,9	7,51	-5,6	5,0
TOTAL	12,3	27,30	-15,0	100,0

Tableau 19- Chômage et niveau d'instruction en 2006

Age	Sans Instruction	Primaire/ Alphabétisé	Moyen	Secondaire/Supérieur	Total
15-24	1,5	17,5	51,9	29,1	100,0
25 et +	4,7	20,3	34,6	40,4	100,0
Total	3,3	19,1	42,1	35,5	100,0

Tableau 20: Population occupée et en chômage
selon le niveau d'instruction en 2006

Niveau d'instruction	Occupés en %	Chômeurs en %
Sans	14.0.5	3.3
Alphabétisé/primaire	24.6	19.6
Moyen	30.5	42.1
Secondaire Supérieur	30.9	35.5
Ensemble	100	100

Source : Enquêtes Emploi ONS 2006.

Tab 21-Evolution de la RS selon les secteurs

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Var/ an %
Administrations publiques AP	453	489	543	598	633	685	8,6
Var an AP		7,9	11,0	10,1	6	8,2	
RS SE	517, 2	559, 5	594, 0	674, 4	723	808, 7	9,4
Var RS SE		8,2	6,2	13,5	7,2	11,8	
RS Total	970, 6	1048 ,7	1137 ,1	1272 ,6	1356 ,5	1493 ,8	9,0
Var RS Total		8,0	8,4	11,9	6,6	10,1	
RS PUBLIC	235, 3	249, 7	266, 6	284, 1	291, 5	329, 6	7,0
VAR RS PUBLIC		6,1	6,8	6,5	2,6	13,0	
RSPRIVE	282	310	327	390	432	479	11,2
VAR RS PRIVE		9,9	5,6	19,2	10,6	11,0	
PIB	4227 ,1	4521 ,8	5247 ,5	6135 ,9	7544 ,0	8460 ,5	14,9

RS : Rémunération des salariés ; Var : variation ; SE : secteur économique (public+privé); RS Public : RS secteur économique public ; RSPRIVE : RS secteur privé ; PIB : produit intérieur brut.